LES DOSSIERS DU GROUPE

COMMUNISTE, RÉPUBLICAIN, CITOYEN *et* ÉCOLOGISTE

UNE VOIX DIFFÉRENTE AU SÉNAT

Un budget 2021 sans changement de logiciel

Interventions des sénatrices et sénateurs du Groupe CRCE-K du 19 novembre 2020 au 16 décembre 2020

PALAIS DU LUXEMBOURG
75291 PARIS CEDEX 06

Tél : 01 42 34 21 24
crce@senat.fr
www.senateurscrce.fr

Une continuité néolibérale qui ne répond pas aux exigences de justice sociale 19 novembre 2020 3
Un budget de l'état actuel du capitalisme où prédominent la technocratie et le marché 19 novembre 2020 6
L'autonomie des collectivités sera mise à mal par les 10 milliards d'euros de réduction des impôts de production 20 novembre 2020 ... 9
La fiscalité locale n'est pas du tout la préoccupation principale des entreprises 20 novembre 2020 10
Cette mesure bénéficiera beaucoup plus aux très grandes entreprises qu'aux TPE-PME 20 novembre 2020 11
Des conséquences sur le Fonds postal national de péréquation territoriale 20 novembre 2020 12
Le bilan carbone est une des façons de favoriser la relocalisation 20 novembre 2020 13
Le Parlement ne peut tout de même pas abdiquer son pouvoir de contrôle de l'action du Gouvernement ! 20 novembre 2020 14
Cette nouvelle réforme de la fiscalité locale rend les dispositifs fiscaux plus complexes, en défaveur des collectivités 21 novembre 2020 15
Un nouvel affaiblissement de l'autonomie fiscale des collectivités 23 novembre 2020 16
Nous proposons une vraie taxe sur les transactions financières 24 novembre 2020 17
Nous proposons de rétablir la DGF à son niveau de 2013 24 novembre 2020 18
Les maires signataires de cet appel, comme l'ensemble des maires de France, ne sont pas des plaignants 24 novembre 2020 19
Cet amendement vise à relancer la commande publique par plusieurs moyens 24 novembre 2020 20
Les plus fortunés sont toujours bien protégés, tout comme les grandes entreprises 25 novembre 2020 21
Bruno Le Maire, ministre fantôme 26 novembre 2020 23
Pas plus que la pipe de Magritte, ceci n'est un plan de relance 26

novembre 2020 24
Un décalage entre les déclarations d'intention et les faits 27 novembre 2020 26
Le Quai d'Orsay a perdu 53 % de ses effectifs en trente ans 27 novembre 2020 28
La guerre contre la pauvreté se mène toujours avec aussi peu de moyens 27 novembre 2020 30
Une explosion des recrutements précaires 28 novembre 2020 32
Le tout-sécuritaire est affiché tel quel, en pole position 28 novembre 2020 34
Une mission de 120 milliards d'euros 28 novembre 2020 36
La dette, l'impôt, les taxes : pour qui, combien ? 28 novembre 2020 38
Vous êtes forts avec les faibles et faibles avec les forts 28 novembre 2020 40
L'aide publique versée aux entreprises doit être conditionnée 28 novembre 2020 42
Ce budget est un affront pour la recherche 30 novembre 2020 43
Vous faites porter la gestion de la crise sanitaire sur les seuls crédits de l'assurance maladie 30 novembre 2020 45
Cette mission semble faire abstraction des conséquences sociales de la crise 30 novembre 2020 46
Le ministère de la culture a-t-il encore les moyens humains de ses ambitions ? 30 novembre 2020 48
Il manque des mesures de soutien massif aux publics les plus fragiles 30 novembre 2020 50
Ce budget ne répond pas à l'objectif républicain du droit au logement 1er décembre 2020 52
Ce budget n'est pas à la hauteur des difficultés que connaissent les agriculteurs 1er décembre 2020 54
Le FCTVA n'est pas un cadeau fait aux collectivités 2 décembre 2020 56

Il faut maintenir le bénéfice de l'intégralité de la CFE aux établissements publics territoriaux 2 décembre 2020 57
Des maires ne savent plus comment boucler leurs budgets 2 décembre 2020 58
Un décalage entre moyens alloués et impératifs d'efficacité 3 décembre 2020 60
Une armée surtout tournée vers les opérations extérieures 3 décembre 2020 61
Mal-être policier et violences policières, ces deux tabous doivent être abordés avec la même rigueur et sans détour 3 décembre 2020 63
Ce drame humain n'est pas à la hauteur de nos principes républicains 3 décembre 2020 65
Les crédits de la présente mission sont insuffisants pour répondre à l'enjeu de l'égalité républicaine 3 décembre 2020 67
Une inégalité de traitement persiste entre les générations du feu 4 décembre 2020 69
Ces crédits paraissent bien dérisoires dans le contexte actuel 4 décembre 2020 71
Il s'agit d'un rattrapage : les augmentations successives sont insuffisantes 4 décembre 2020 73
La vague de la pandémie se transforme en vague de licenciements 4 décembre 2020 75
Un nombre effarant de suppressions d'emplois 5 décembre 2020 77
Par cohérence, nous sommes contre cette exonération 5 décembre 2020 79
Nous ne pouvons accepter une telle complexification de la perception de la taxe d'aménagement pour les communes 7 décembre 2020 80
Ce gouvernement promettait un nouveau monde, nous récoltons finalement les mêmes recettes 8 décembre 2020 81
L'Assemblée nationale comme le Sénat n'ont pas voulu prendre en considération les propositions de la Convention citoyenne pour le climat 16 décembre 2020 84

Le Parlement est certes bicaméral, mais votre motion a un côté bipolaire ! 16 décembre 2020 86

« Monsieur le ministre, vous refusez de taxer les hauts salaires et les dividendes et vous faites le choix d'avoir recours aux marchés financiers privés pour financer le budget. Ce faisant, vous choisissez la dette. »
Éric Bocquet, sénateur du Nord

« Ce budget est davantage celui d'un fidèle serviteur de l'accumulation du capital que celui d'un État souverain où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous. »
Pascal Savoldelli, sénateur du Val-de-Marne

Une continuité néolibérale qui ne répond pas aux exigences de justice sociale

Projet de loi de finances pour 2021 (question préalable)

19 novembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'heure est donc venue pour le Sénat d'examiner la question préalable que nous avons choisi de soumettre au débat.

Cette décision ne relève pas du rituel d'un opposant systématique. Elle n'est pas davantage une mesure dilatoire. Elle n'est pas non plus un pensum imposé à l'ensemble des collègues, alors que des journées de débats intenses nous attendent dans cet hémicycle. Elle n'est rien de tout cela.

Nous souhaitons proposer un moment pour essayer de prendre un peu de recul sur la situation économique, sociale et financière de notre pays. Les fins d'année relèvent toujours du marathon lors de l'examen du budget et nous laissent bien peu de temps pour mener des réflexions de fond. Cette tendance est renforcée par le présent exercice, compte tenu des conséquences lourdes de la pandémie, sur le plan économique bien sûr, mais aussi social. De ce point de vue, il y a urgence.

Une question préalable, c'est aussi du temps de débat pour le Parlement, alors que le Sénat demande à être écouté et respecté par un exécutif qui tend trop souvent à enjamber le nécessaire débat parlementaire.

Ce qui frappe, dans ce contexte inédit, c'est que les options fondamentales du Gouvernement ne sont nullement ébranlées par cette crise exceptionnelle. Vous vous entêtez ainsi, monsieur le ministre, à baisser les impôts. Le calendrier de baisse des impôts est maintenu. Il en va ainsi de l'impôt sur les sociétés, dont le taux atteindra 25 % en 2022.

De même, vous auriez dû faire le bilan des choix fiscaux initiaux du quinquennat. Contrairement à ce que vous prétendez, la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) n'a pas relancé l'investissement. Les 20 000 foyers les plus aisés ont vu leurs dividendes croître de plus de 100 000 euros. Cette réforme a accru la propension des ménages aisés à acquérir des titres en Bourse défiscalisés, sources de dividendes croissants sous-imposés. Un rapport récent confirme que les placements financiers des ménages les plus aisés sont passés de 45 milliards à 143 milliards d'euros entre 2017 et 2018. Les 1 500 premières fortunes de France ont chacune bénéficié d'une hausse des dividendes supérieure à 1 million d'euros.

Vous comptiez sur le ruissellement. Nous en attendons encore les premières gouttes !

Vous nous expliquez que cette suppression a permis le retour en France d'exilés fiscaux. La différence entre les départs et les retours montre un solde positif de 77 personnes. Rappelons, à cet instant, que le nombre de foyers fiscaux assujettis à l'ISF, en son temps, était de 358 000. Vous n'avez pas mis fin au séparatisme fiscal !

Dans le même temps, nous pourrions évoquer la mise en place du prélèvement forfaitaire unique, la flat tax, véritable bombe à retardement pour les finances publiques. L'écart de 15 points entre la taxation des salaires et celle des dividendes coûtera, à terme, 10 milliards d'euros par an, du fait des stratégies d'optimisation fiscale mises en place.

Trois années plus tard, il convient d'établir un état des lieux de la société française. Des rapports successifs mettent régulièrement en évidence l'aggravation spectaculaire des inégalités dans notre pays. L'édition du journal Le Monde datée de ce lundi 16 novembre titrait : « La crise sanitaire a exacerbé les inégalités de revenus ». Elle évoquait, en même temps, « un plan de relance peu adapté au "choc covid" ».

La France comptera, en cette fin d'année, 1 million de pauvres en plus, alors que le taux de pauvreté s'était déjà établi à 14,8 % de la population en 2018. De l'autre côté du spectre, la fortune des milliardaires français a augmenté de 439 % en dix ans, passant de 82 milliards de dollars en 2009 à 442 milliards en 2020, indépendamment du covid.

La fracture sociale dénoncée un temps ne fait que s'aggraver. Banques alimentaires, Secours catholique, Secours populaire, Restos du cœur voient arriver dans leurs permanences des milliers de nouvelles familles. Le nombre de demandeurs du revenu de solidarité active (RSA) dans les départements explose, parfois jusqu'à 40 %. Soyez bien conscients que l'urgence sociale est là !

Pandémie et confinement déstabilisent notre tissu commercial de proximité. Dans nos quartiers et nos communes, nous en faisons tous le constat. Pendant la même période, le e-commerce tire profit de la situation. La grande distribution, les compagnies d'assurances devraient contribuer fortement et davantage à la solidarité nationale. La situation de certains opérateurs du numérique, qui bénéficient des conditions d'une concurrence fiscale scandaleuse, nourrie par le Luxembourg, au cœur même de l'Union européenne, est carrément inacceptable.

Monsieur le ministre, vous refusez de taxer les hauts salaires et les dividendes et vous faites le choix d'avoir recours aux marchés financiers privés pour financer le budget. Ce faisant, vous choisissez la dette. Dans une réunion préparatoire de la commission des finances, notre rapporteur général, Jean-François Husson, faisait ce constat terrible, qu'il vient de rappeler : l'État français se finance désormais autant par l'endettement que par l'impôt.

Nous nous retrouvons de plus en plus sous la tutelle de ces marchés financiers qui dictent leur choix et qui exigent, avec l'Union européenne, la Banque centrale européenne (BCE), le Fonds monétaire international (FMI), la Cour des comptes, des réformes structurelles. C'est au nom de la dette que l'on impose à nos concitoyens la réduction de la dépense publique, les privatisations, la dérégulation et l'affaiblissement de l'État.

La dette des États s'appelle « dette souveraine », mais on n'est pas souverain quand on dépend des marchés financiers ! Un pays est souverain quand le Parlement vote l'impôt, un impôt progressif, équitable et auquel, bien sûr, personne ne se soustrait. La « dette souveraine » est un oxymore ! C'est le « jeune vieillard » du Malade imaginaire de Molière. (M. Bruno Sido s'esclaffe.)

Ce débat sur la dette publique, il faudra bien que nous l'ayons un jour.

M. Philippe Dallier. Ça, c'est sûr !

M. Éric Bocquet. Il nous faudra sortir du catastrophisme systématique, sans stigmatiser nos concitoyens qui seraient coupables de vivre au-dessus de leurs moyens et d'endetter leurs descendants, en toute irresponsabilité. Dans l'Antiquité, on pouvait être condamné à l'esclavage pour dette.

Il faudra bien sûr que l'État retrouve sa pleine souveraineté budgétaire, sa liberté, en imaginant d'autres moyens que le recours au marché privé pour assurer son financement. Non, l'État n'est pas le parasite proliférant au détriment de l'économie privée que l'on nous décrit si volontiers. S'il n'est pas seul à créer la croissance, il en est, du moins, l'un des paramètres essentiels.

Depuis le printemps dernier, pas moins de 460 milliards d'euros d'aides en argent public ont été mobilisés sous diverses formes. Vous avez fait le choix de n'introduire aucun principe de conditionnalité à l'égard du monde économique, au nom de l'urgence, mais l'urgence n'est pas de revenir mécaniquement au monde d'avant. Cette crise bouscule, interroge. Le Président de la République, dans son intervention du 13 avril dernier, avait eu ces mots : « Sachons […] nous réinventer » et « bâtir un autre projet. » Précédemment, il avait déclaré : « Le jour d'après … ne sera pas un retour au jour d'avant », ou encore : « Il nous faudra … interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies. »

Nous ne retrouvons pas ces belles envolées dans le projet de loi de finances qui nous est soumis : ce budget s'inscrit dans une continuité néolibérale qui ne répondra pas aux exigences de justice sociale.

Le PLF se limite à la politique de l'offre et néglige fortement la demande. On n'y trouve rien sur les salaires, rien de significatif sur le pouvoir d'achat des ménages, si ce n'est quelques mesurettes, ici et là, sur la pauvreté. Franchement, le compte n'y est pas du tout. Une relance de l'offre dans un contexte de demande durablement anémiée, de gains de productivité inexistants, de taux historiquement faibles et de financiarisation n'a pas beaucoup de sens. Comment croire que ce budget est un budget de relance ? Les chiffres présentés sont sans ambiguïté : le volume des dépenses publiques recule sur un an.

M. Le Maire s'est aussi félicité que le Gouvernement ne crée pas d'emplois publics. Or la pandémie a mis en évidence de manière très criante les immenses besoins dans nos hôpitaux publics, par exemple. En 2021, il y aura même une légère réduction nette d'emplois publics, avec 157 postes en moins. Certes, la communication autour des 100 milliards d'euros a été abondante depuis le mois de septembre, mais l'examen minutieux des dispositions budgétaires montre qu'il faut singulièrement nuancer ce chiffre.

Quant aux 40 milliards d'euros de l'Union européenne, tout nous conduit à la plus grande prudence. Les 10 milliards d'euros de baisse des impôts de production viendront impacter fortement les budgets des collectivités bénéficiaires, alors que les collectivités ont elles aussi été en première ligne pour faire face à la pandémie ces derniers mois et restent encore, dans notre pays, un levier essentiel de la relance économique, elles qui représentent plus de 70 % de l'investissement public. Faites confiance aux territoires et appuyez-vous sur eux, au lieu de les considérer systématiquement comme une variable d'ajustement budgétaire !

Ce budget est donc un budget de continuité de la politique menée par M. Macron depuis le début de son quinquennat en 2017. Vous vous cramponnez à vos choix fondamentaux, lesquels ont des conséquences sociales graves, ainsi que nous l'avons illustré. S'installe, dans le pays, un climat qui devrait tous nous interpeller. L'inquiétude quant à l'avenir grandit et la confiance recule.

Oui, il faudrait demander un effort aux très hauts revenus. Il ne s'agit pas de punir qui que ce soit : il s'agit simplement d'essayer de construire des normes de justice acceptables pour le plus grand nombre. Au printemps, le Gouvernement disait que personne ne paierait, que l'on augmenterait l'endettement, mais qu'il n'était pas nécessaire de demander des efforts supplémentaires aux plus riches. Aujourd'hui, le discours n'est plus du tout le même : on nous dit qu'il va falloir payer cette dette.

Oui, il y a urgence à aller vers un système de plus grande justice fiscale. Ces débats ont lieu partout dans le monde. Il ne s'agit pas d'un tropisme français. Les mêmes questions se sont posées durant la campagne électorale américaine. Elles se posent au Royaume-Uni ou encore en Belgique.

Telles sont, mes chers collègues, les raisons qui nous ont amenés à déposer cette question préalable. Il nous paraît

indispensable d'échanger avant d'entrer dans la mécanique du PLF. À situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles !

Un budget de l'état actuel du capitalisme où prédominent la technocratie et le marché

Projet de loi de finances pour 2021

19 novembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre Olivier Dussopt – je n'aurai pas l'occasion de saluer M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, qui est non pas excusé, mais absent ! (Applaudissements sur les travées des groupes CRCE, SER, GEST, RDSE, UC et Les Républicains.) Il est pourtant ministre non seulement de l'économie et des finances, mais aussi de la relance – ça en dit long !

Mes chers collègues, le Président de la République et le Gouvernement ont souvent rappelé que nous étions en guerre contre le virus. Cette métaphore guerrière est dangereuse pour la démocratie et l'unité du peuple, à l'image du précédent couvre-feu, décision d'exception qui a une histoire dans la société française. Je vous le dis, monsieur le ministre, les mots ont toujours des conséquences !

La crise sanitaire fait des ravages économiques et sociaux. Les économies qui ont été confrontées à de tels chocs se sont toujours reposées sur trois piliers : nationalisation et planification des secteurs fondamentaux, taxation des bénéfices exceptionnels liés à la crise et mise en place d'un circuit de financement des dépenses publiques, indépendamment du marché. Ces choix politiques ont été pris au sortir d'événements historiques douloureux, ne l'oublions pas. L'histoire n'est pas sans leçons.

Alors que l'observation de la conjoncture est une exhortation à changer de cap, vous vous contentez de reconduire la même politique de l'offre, selon une conditionnalité relative dans l'octroi de l'argent public, et c'est peu dire : elle est très forte pour les plus précaires, mais pratiquement absente pour les grandes entreprises.

Cette approche déconnectée de la réalité a favorisé le coup d'éclat de la droite, samedi dernier, sur l'âge de la retraite, confortant ainsi l'insécurité sociale.

Cette loi de finances pour 2021 doit être l'ébauche d'une nouvelle vision politique, celle d'une redistribution la plus juste et la plus équitable, celle qui répond aux vrais besoins.

Nous, sénatrices et sénateurs du groupe CRCE, ne voyons pas dans votre loi de perspectives durables qui nous permettraient d'être optimistes, dans le cadre d'un changement de paradigme pourtant nécessaire. C'est un budget semblable à celui de toutes les autres années, avec un déficit plus élevé et un recours à la dette plus important, voilà tout.

Il y a bien, dans cette loi de finances, des mesures d'urgence, mais l'urgence sociale vous échappe.

C'est le budget de l'état actuel du capitalisme, où prédominent la technocratie et le marché. Monsieur le ministre, vous avez dit à mon collègue Éric Bocquet que vous ne meniez pas une politique néolibérale. Vous n'êtes pas néolibéral, vous n'êtes pas ordolibéral, vous n'êtes pas ultralibéral… Mais qu'est-ce que vous êtes libéral, monsieur

le ministre ! (Sourires et applaudissements sur les travées des groupes CRCE et SR, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains.)

Que dire des méthodes ? Sans m'alarmer sur les inquiétantes questions de la réduction du temps de débat public ou de la dépossession du Parlement de ses pouvoirs de vote de l'impôt et de contrôle, que penser de l'absence de concertation entre acteurs et bénéficiaires de ce budget ?

Votre conception de l'État trouve ses sources dans une forme de surdité politique entretenue. Elle constitue le fil rouge de vos politiques d'après-crise, pour défendre une forme illusoire d'« autorégulation naturelle » des injustices criantes. La surdité aux aspirations populaires au changement porte déjà votre signature, et vous persistez pourtant à vous enfoncer dans une continuité aveugle, qui n'a rien de « disruptif ».

Face à la crise, ne nous laissons pas enfermer dans un conflit entre l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité.

Notre groupe propose de transformer un texte de loi suscitant lassitude et défiance en un budget d'émancipation humaine et démocratique. Nous voulons traiter les urgences de la vie des Françaises et des Français ; nous voulons ouvrir un horizon plus juste et plus égalitaire.

L'audace exigerait d'abord de rééquilibrer le rapport entre le travail et le capital. Le travail productif engendre directement une plus-value économique et une valeur sociale. Il est réalisé par les travailleurs : je pense aux infirmières, aux livreurs, aux ouvriers, aux personnels d'entretien…

À ce sujet, j'écoutais ce matin à la radio Patrice Blanc, président des Restos du cœur, exprimer sa stupéfaction de voir des jeunes arriver dans ses permanences avec la tenue d'Uber Eats. Des livreurs de repas à domicile qui n'ont même pas les moyens de s'alimenter, quel cynisme !

Nous sommes aujourd'hui face à des personnes effectuant des activités essentielles, qui, si elles décidaient demain d'arrêter de travailler, provoqueraient l'effondrement d'un système économique qui s'est reposé sur leur sous-rémunération et leur exploitation. Il est grand temps que cela cesse !

Comment accepter que les 20 % les plus riches voient leurs richesses croître énormément pendant et après le confinement, quand les 20 % les plus pauvres continuent de plonger dans l'endettement et la misère ? Grâce au travail improductif, la rémunération du capital a engendré toujours plus de richesses pour ceux qui en détiennent : les 10 % des Français les plus riches ont amassé plus de la moitié des 32 milliards d'euros de surcroît d'épargne accumulée pendant la crise. La réponse doit être simple et directe, à savoir une taxation exceptionnelle des revenus ayant bénéficié aux foyers les plus riches et aux entreprises dont les profits ont explosé.

L'audace exigerait également d'arrêter de vouloir réduire massivement les dépenses publiques au profit d'une succession de privatisations de services, qui, aujourd'hui, nous font défaut. Je pense notamment aux secteurs de l'énergie et des transports ferroviaires, mais aussi à l'hôpital public et à la recherche. Nous sommes confrontés à une marchandisation qui traite spontanément des biens sociaux comme des biens privés. Parlez-leur de maillage du territoire et de petites lignes, on vous répondra indicateur de rentabilité d'une rame ou fréquence de passagers.

Si l'État doit intervenir, ce n'est pas pour enrichir les actionnaires ni pour se rendre complice des suppressions d'emplois ou d'une détérioration du climat. Pas d'aides publiques pour les entreprises qui trichent ! Je pense tout particulièrement aux GAFAM, objet de notre amendement déposé lundi dans le cadre du PLFR 4 et visant à la création de la notion d'établissement stable.

J'ai d'ailleurs bien noté le double langage tenu dans certaines travées de cet hémicycle, qui consiste à soutenir l'amendement en séance, mais à le retoquer en CMP. Ce n'est pas la première fois !

Parler des services publics pose la question des services d'intérêt général et des choix démocratiques. Relocalisons l'économie et évitons les drames sociaux chez Goodyear, Bridgestone, Carrefour, et d'autres. Ayons du cran ! Ne faisons pas croire que les réponses à la crise sont trop complexes, ce sont avant tout des choix politiques.

Mes chers collègues, notre État de droit est devenu un État de la faveur, où tout se monétise, y compris notre souveraineté.

Puisque nous parlerons d'emprunt, quelles réponses structurelles trouve-t-on dans le budget proposé pour contrer l'aggravation de la dette privée, qui s'élève à 150 % du PIB au second semestre de 2020 ? L'encours de la dette des entreprises privées a doublé.

Enfin, comment pouvez-vous fermer les yeux sur l'absence de taxation des transactions financières ? Ces transactions non essentielles bénéficient pourtant d'un passe-droit de TVA, contrairement à d'autres biens de première nécessité.

Nous ne lâcherons pas sur ces sujets. La continuité budgétaire se manifeste aussi à l'égard des collectivités. La démocratie locale est menacée par la perte d'autonomie fiscale. Mesure après mesure – je pense à la taxe d'habitation et à la fiscalité économique sur les entreprises, que vous avez rebaptisée « impôts de production » –, vos cadeaux s'élèvent à 10 milliards d'euros pour la seule année 2021.

Nous assistons à la disparition des impôts locaux, remplacés par des dotations liées au produit des impôts nationaux. Chaque année, la marge de manœuvre des élus locaux se réduit, et l'autonomie fiscale des collectivités n'aura d'autonomie que le nom. Cette hypercentralisation des budgets locaux doit cesser ! Elle est tout le contraire d'une démocratie vivante !

La position du Gouvernement est une faute démocratique et politique. En faisant disparaître la responsabilité fiscale et, donc, politique des assemblées locales élues au suffrage universel, c'est le fondement même de la démocratie qui est sapé. Le consentement à l'impôt comme moyen de financer les charges communes crée une responsabilité des élus, mais également des citoyens et des entreprises. Sans cela, la démocratie locale perd tout son sens.

La proximité constitue la force de nos collectivités, qui ne demandent qu'à s'investir dans la relance. Dans cette relance, ce n'est pas que la survie des grands groupes qui est en jeu, c'est d'abord la sauvegarde de notre quotidien, qui se traduit par la vitalité des commerces de proximité, qui représentent, je le rappelle, 600 000 entreprises, 20 % du PIB, 1,2 million de salariés et 3 millions d'actifs. Pourtant, on n'en parle pas !

L'intelligence du local, que possèdent nos élus grâce à leur expérience et la connaissance de leur collectivité et de leur population, est essentielle.

À l'heure du deuxième confinement, le constat est sans appel : les finances locales subissent des pertes de plusieurs milliards d'euros. Le cercle de l'endettement devient insoutenable pour les collectivités, qui, privées de leurs marges de manœuvre budgétaires, ne pourront pas participer à la relance.

En effet, la commande publique est en baisse de 22 % par rapport à 2019. Les départements voient leurs dépenses sociales alourdies par la précarisation de la population. Les collectivités locales sont fragilisées, et vous ne répondez au principal que par de l'accessoire. Nous répondrons par des amendements visant à les sécuriser financièrement.

Mes chers collègues, « le bonheur existe et j'y crois » disait Aragon aux heures sombres. Notre groupe y croit et vous exhorte à passer du « toujours moins » pour les 99 % au véritable « quoi qu'il en coûte » pour les 1 % !

L'autonomie des collectivités sera mise à mal par les 10 milliards d'euros de réduction des impôts de production

Loi de finances pour 2021 : article 3

20 novembre 2020

Nous n'avions pas prévu d'intervenir, mais, en entendant tous nos collègues prendre la parole avant même la présentation des amendements, sans lien avec ceux-ci…

M. le président. On peut rêver et penser qu'ils seront défendus plus rapidement de ce fait ! Qui sait… (Sourires.)

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Ça m'étonnerait ! (Nouveaux sourires.)

M. Pascal Savoldelli. Je veux dire deux choses, sans volonté d'attiser notre débat.

Il ne faut pas confondre l'entreprise et le capital. Aujourd'hui, la dette privée des entreprises françaises représente 150 % du PIB et son encours a doublé. Le problème, c'est donc aussi la relation qu'ont nos entreprises avec le système bancaire et les marchés.

Outre les critiques qui doivent être faites aux politiques passées et aux politiques qui nous sont proposées aujourd'hui, nous devrions également, en commun, prendre en considération cette adversité à laquelle sont confrontées les entreprises.

Philippe Dallier a conclu son propos sur une note juste, et je suis d'accord avec lui. Mais je vais plus loin : au-delà de la question de leur autonomie, on est en train de priver les collectivités territoriales de leur levier fiscal. Vous avez raison, monsieur Dallier, cette autonomie sera mise à mal par les 10 milliards d'euros de réduction des impôts de production ; le problème n'est pas tant qu'elles disposeront de moins de moyens, mais qu'on leur retire un levier fiscal. Et moi, je le dis : ce faisant, on commence à modifier, sans l'annoncer et sans le faire officiellement, la Constitution, qui garantit la libre administration des collectivités et leur autonomie financière, règles unanimement approuvées dans cet hémicycle, à juste titre.

Pas de propos plus haut que l'autre, pas de polémique stérile, un débat avec des arguments : voilà ce que nous souhaitons. Je vous indique d'ores et déjà que notre groupe demandera un scrutin public sur cet important article 3.

La fiscalité locale n'est pas du tout la préoccupation principale des entreprises

Loi de finances pour 2021 : article 3

20 novembre 2020

Monsieur le ministre, vous avez évoqué la réforme de la taxe professionnelle, ce qui montre déjà que vous suivez le débat parlementaire, ce dont je vous remercie. Avant sa suppression, la fiscalité directe locale pesait à parts égales sur les entreprises et les ménages ; aujourd'hui, nous en sommes à 70 % pour les ménages et à 30 % pour les entreprises !

Il fallait réformer la taxe professionnelle et, à l'époque, j'étais favorable à ce qu'elle le soit. Ne serait-ce que parce que, en fonction du lieu d'implantation du siège social des entreprises, les collectivités ne voyaient pas leurs efforts récompensés de la même manière. Mais, là, cette répartition interroge. En tout cas, ce mouvement, selon moi, va se poursuivre. Il n'y a aucune raison que cela s'arrête, d'autant que notre collègue Christine Lavarde l'a annoncé, venant même à votre secours.

Selon la chaire d'économie urbaine de l'Essec – école qui n'est pas une instance antilibérale, communiste –,…

M. Albéric de Montgolfier. Quoique…

M. Pascal Savoldelli. … il n'y aurait en réalité, s'agissant de la fiscalité économique, qu'une différence comprise entre 0,8 et 1,6 point de PIB entre la France et l'Allemagne – j'ai pris un exemple dans le haut du panier des pays dont on a parlé, de manière à pouvoir vous parler les yeux dans les yeux –, loin des estimations gouvernementales. Les mêmes auteurs – ils ont bien bossé – font également remarquer que le niveau d'investissement public français excède de plus de 1 point de PIB celui de l'Allemagne.

Nos impôts ont donc toute leur utilité, ce qui n'est nullement contradictoire avec l'objectif d'attractivité.

L'Essec, avec l'OCDE, nous apprend également que la fiscalité locale n'est pas du tout la préoccupation principale des entreprises ; c'est plutôt le cadre de vie. Et là, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel.

Quelles que soient nos étiquettes politiques, nous avons tous la même expérience du rapport aux entreprises – et non du rapport au capital ! Que demandent-elles ? Dessertes en transports en commun, différents modes de garde des enfants, cadre de vie rassurant, sécurité autour de l'entreprise, etc., autant de domaines de compétence des collectivités territoriales.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Savoldelli !

M. Pascal Savoldelli. Nous demandons donc la suppression de cet article.

Cette mesure bénéficiera beaucoup plus aux très grandes entreprises qu'aux TPE-PME

Loi de finances pour 2021 : article 3

20 novembre 2020

Monsieur le ministre, vous nous proposez de baisser les impôts de production de 10 milliards d'euros en 2021 et de 10 autres milliards d'euros en 2022 en invoquant la compétitivité de nos entreprises. Mais, pour notre part, nous vous répondons que cette mesure bénéficiera beaucoup plus aux très grandes entreprises qu'aux TPE-PME.

Pas plus tard qu'hier, l'Observatoire des multinationales a publié un rapport sur le sujet. Pour les entreprises du CAC 40, les chiffres des vingt dernières années sont éloquents : leurs profits ont augmenté de 77 %, leur chiffre d'affaires de 74 % et leurs dividendes de 269 % ; en revanche, les effectifs ont baissé de 12 %. Pour rémunérer si bien le capital, ces sociétés sont quand même assez compétitives.

L'autre problème, c'est que votre mesure tombe en pleine période de covid. D'habitude, le capital coûte 200 milliards d'euros par an en France, à travers 6 000 dispositifs. Cette année – Pascal Savoldelli l'a rappelé il y a un instant –, 115 milliards d'euros ont été donnés aux entreprises, à travers deux budgets rectificatifs, auxquels s'ajoutent maintenant 100 milliards d'euros au titre du plan de relance. Ce n'est pas anodin.

Hier, la délégation aux entreprises a organisé une table ronde assez intéressante avec les entrepreneurs français à l'étranger. En substance, ces derniers nous ont dit : « Nous n'avons pas de fonds de solidarité. Nous n'avons pas accès aux prêts garantis par l'État. Nous n'avons pas de chômage partiel. Ce n'est pas juste ! » J'ai fini par répondre : « Pas d'impôt, pas d'aides ! » Si nous aidons si bien les entreprises sur notre territoire, c'est grâce aux impôts : il s'agit d'une contrepartie.

En résumé, le capital est à la fois extrêmement bien aidé et extrêmement compétitif. L'argument que vous donnez tombe donc extrêmement mal, qui plus est en cette période de confinement due au covid !

Des conséquences sur le Fonds postal national de péréquation territoriale

Loi de finances pour 2021 : article 3

20 novembre 2020

Par cet amendement, nous souhaitons limiter les conséquences négatives de la suppression de la part régionale de la CVAE. En effet, comme c'est le cas chaque fois que le Gouvernement s'attaque à la fiscalité locale – cela ne date pas d'hier –, des effets de bord ne sont pas anticipés et emportent des répercussions sérieuses au plan local.

Ainsi, s'agissant de la suppression de la part régionale de CVAE, de très nombreux élus locaux ont alerté quant à ses conséquences sur le Fonds postal national de péréquation territoriale. Le contrat de présence postale, qui permet à La Poste de contribuer à l'aménagement et au développement du territoire et de répondre aux besoins des populations, notamment des publics fragiles, est financé par ce fonds, lui-même alimenté par un abattement de taxe locale sur la CVAE.

Le présent article entraînera, en 2021 et en 2022, une baisse de 65 millions d'euros de ce fonds, pourtant essentiel pour assurer des missions en faveur des zones rurales, des zones de montagne, des quartiers de la politique de la ville et des départements ultramarins, qui souffrent particulièrement, chacun le sait ici. Nous proposons donc, par cet amendement, de compenser la perte pour le Fonds postal national de péréquation territoriale afin que celui-ci soit au moins maintenu à son niveau de 2020.

Le bilan carbone est une des façons de favoriser la relocalisation

Loi de finances pour 2021 : article 3

20 novembre 2020

Le CICE, le pacte de Sarkozy, le CIR et j'en passe : tout cela allait créer des millions d'emplois et améliorer notre balance commerciale. Bilan des courses : c'est de moins en moins le cas.

Pendant ce temps-là, comme vous n'avez jamais voulu conditionner une partie de ces aides et de ces baisses de cotisations, la France est l'un des pays où l'investissement est le plus faible. Pour ma part, j'ai toujours pensé qu'une partie des mesures accordées devait être conditionnée à des dépenses d'investissement, pour soutenir celles-ci. Malheureusement, nous sommes un des pays où les efforts de recherche consentis par la puissance publique comme par les entreprises sont les plus faibles : 6 milliards d'euros de CIR tous les ans. Or l'investissement et la recherche, croyez-moi, c'est capital pour la compétitivité.

Nous ne débattons jamais non plus de l'organisation des filières, qui permettrait pourtant une solidarité entre les ETI et les grandes entreprises.

Notre amendement, au-delà de son intérêt écologique, indispensable pour lutter contre l'effet de serre, présente un intérêt de compétitivité, parce que le bilan carbone est une des façons de favoriser la relocalisation.

Il ne vous a pas échappé que notre bilan en matière d'effet de serre s'améliore du fait de ce que nous faisons en France, mais se détériore du fait de ce que nous importons. Et pour cause : on s'arrange pour externaliser les pollutions…

L'avantage du bilan carbone, c'est qu'il prend en compte le transport – les intrants, comme on dit. C'est pourquoi, dans notre amendement, nous proposons de prendre en compte les scopes 1, 2 et 3, c'est-à-dire tous les intrants. Ce dispositif favorisera les entreprises qui choisiront de réduire leurs intrants venant de l'importation ou de relocaliser leur activité.

Mes chers collègues, le bilan carbone devrait être un outil collectif pour notre Nation afin d'éviter la libre concurrence qui conduit à tout délocaliser. Ce débat est central. Si nous tardons, d'autres pays inventeront le bilan carbone et nous l'imposeront !

Le Parlement ne peut tout de même pas abdiquer son pouvoir de contrôle de l'action du Gouvernement !

Loi de finances pour 2021 : article 3

20 novembre 2020

Au risque de susciter de nouveau le courroux de notre rapporteur général et de beaucoup d'autres collègues, le présent amendement a pour objet de demander la remise d'un rapport. (Ah ! sur les travées du groupe Les Républicains.)

Le Parlement ne peut tout de même pas abdiquer son pouvoir de contrôle de l'action du Gouvernement ! On me rétorquera que certains rapports ne sont jamais écrits et que ceux qui sont écrits ne sont lus par personne… Peut-être, mais chacun doit prendre ses responsabilités.

La suppression de la CVAE est censée renforcer la compétitivité des entreprises et favoriser la création d'emplois. Nous demandons des preuves de cela car, comme Saint-Thomas, nous ne croyons que ce que nous voyons. Engels disait, quant à lui : la preuve du pudding, c'est qu'on le mange ! (Sourires.)

Nous avons apporté des preuves qu'il n'y avait pas de lien effectif entre la fiscalité économique locale et la compétitivité. Les études précitées par Fabien Gay démontrent que les entreprises s'implantent en fonction du cadre de vie, du niveau de qualification de la main-d'œuvre, de ses savoir-faire, mais aussi du coût de l'énergie.

Il y a dix ans, l'entreprise Toyota s'est implantée à Onnaing, dans le Valenciennois. À l'époque, la taxe professionnelle existait encore, mais ce territoire du Nord réunissait l'ensemble des critères requis : la main-d'œuvre, le cadre de vie, les équipements financés par les collectivités et le coût de l'énergie. L'énergie est moins chère en France qu'ailleurs – je n'entre pas dans le débat sur sa production –, et c'est un élément qui compte.

La CVAE ne concerne que les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 euros. Certaines sont certes très petites, comme l'indiquait Philippe Dallier précédemment, mais nous savons que 26 % de ces réductions d'impôts bénéficieront aux plus grandes entreprises, et que 1,66 % d'entre elles enregistreront 66 % des gains. Il est de notre responsabilité de parlementaires de vérifier ces faits.

Cette nouvelle réforme de la fiscalité locale rend les dispositifs fiscaux plus complexes, en défaveur des collectivités

Loi de finances pour 2021 : article 4

21 novembre 2020

Après la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, des régions, le Gouvernement s'attaque ici à la cotisation foncière des entreprises, la CFE, réduite de 1,75 milliard d'euros, et à la taxe foncière sur les propriétés bâties, la TFPB, réduite de 1,54 milliard d'euros.

Nous contestons l'argumentaire soutenant cette réforme. Celle-ci ne servira en rien à aider les petites entreprises, ni le secteur de l'hôtellerie ni celui de la restauration. Les grands gagnants sont les grandes entreprises de l'énergie et de l'industrie, mais aussi les sociétés à forte intensité capitalistique, sans condition.

Il en va comme pour la suppression de la taxe d'habitation : le Gouvernement a voulu nous faire croire qu'elle bénéficierait aux ménages les plus modestes, alors que le bénéfice était beaucoup plus important pour les personnes les plus aisées.

Cet article 4 est tout à fait dommageable. Les pertes pour les communes et les EPCI sont certes compensées par un prélèvement sur recettes de l'État, qui évoluera en fonction des bases, mais non en fonction des taux votés par les élus, qui expriment par leurs décisions leur autonomie fiscale et respectent strictement le concept de libre administration des collectivités locales.

Cette nouvelle réforme de la fiscalité locale rend les dispositifs fiscaux plus complexes, en défaveur des collectivités, qui voient leurs marges de manœuvre fiscales réduites.

Un nouvel affaiblissement de l'autonomie fiscale des collectivités

Loi de finances pour 2021 : article 13

23 novembre 2020

Nous sommes revenus au débat que nous avions samedi dernier sur l'article 3 à propos de l'autonomie fiscale des collectivités et du respect du principe constitutionnel de leur libre administration. Nous demandons nous aussi la suppression de cet article.

De nouveau – nous l'avons déjà évoqué ce matin –, le Gouvernement propose, au nom de la conformité avec des directives européennes, de faire perdre aux taxes locales sur la consommation finale d'électricité leur caractère local. Ces taxes seraient englobées dans une taxe nationale unique, réservée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

S'il est, comme toujours, présenté sous couvert de simplification et d'harmonisation, ce dispositif aboutirait, si l'on y regarde bien, à un nouvel affaiblissement de l'autonomie fiscale des collectivités, ici les communes et les départements.

La situation liée à la crise perturbe déjà fortement les budgets locaux et ils n'ont pas besoin d'un nouveau coup de rabot sur leurs ressources financières, particulièrement lorsqu'il s'agit de taxes pour lesquelles les collectivités disposent encore d'un pouvoir de taux, ce qui est de plus en plus rare.

Cette taxe sur la consommation finale d'électricité est importante : elle représente 2,3 milliards d'euros, dont 906 millions d'euros pour le seul bloc communal. Rappelons, en outre, que cette petite marge de manœuvre laissée aux collectivités, même très encadrée, leur permettait d'agir pour la transition écologique en dehors des politiques centralisées.

Le Gouvernement parle à tout va de territorialisation des politiques, mais introduit de telles mesures qui reviennent à imposer une recentralisation très forte.

Au-delà des questions relatives à l'autonomie fiscale locale, cet article conduirait à une augmentation du prix de l'électricité pour les ménages, car l'harmonisation tarifaire de taux aujourd'hui fixés par les élus locaux se ferait au plan national.

La Gazette des communes a d'ailleurs qualifié cette mesure d'arme de recentralisation massive !

Nous proposons une vraie taxe sur les transactions financières

Loi de finances pour 2021 : article 20

24 novembre 2020

Monsieur le ministre, mes chers collègues, le gouvernement actuel – ou le prochain – pourra se prévaloir d'un succès s'il aura contribué à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. J'ai bien peur, cependant, ayant bien suivi nos travaux, que nos amendements ne soient pas adoptés.

Revenons aux faits. La mise ne place de cette taxe en 2021 constituait une avancée relative, qui visait trois objectifs : solliciter la contribution du secteur financier pour les finances publiques – cela va de soi –, réguler le marché boursier – nous entrions dans le dur ! – et demander l'adhésion des autres États membres de l'Union européenne pour donner à cette taxe une portée plus générale – nous abordions alors la question du droit communautaire et de l'harmonisation fiscale à l'échelle de l'Europe.

Le secteur financier ne contribue certainement pas à hauteur de la manne qu'il génère. Et pour cause ! Le produit de la taxe n'est que de 1,5 milliard d'euros par an, alors que, quotidiennement, il peut s'échanger jusqu'à 13,5 milliards d'euros en actifs et 184 milliards d'euros sur les marchés des changes. Voyez l'échelle !

Cet échec s'explique notamment par le fait que, si, par exemple, nous achetons aujourd'hui 500 000 titres, et que nous en revendons autant dans la journée, aucune taxe n'est appliquée ! Génial, n'est-ce pas ? Il semble difficile qu'elle favorise les évolutions à long terme. Nous devons donc inclure dans l'assiette les échanges intrajournaliers.

Nous devons disposer d'une vraie taxe sur les transactions financières, une vraie TTF, qui rapporterait, monsieur le ministre, 57 milliards d'euros par an et permettrait de rembourser le plan de relance européen de 750 milliards d'euros, tout en finançant les dépenses de santé et en faveur du climat. Nous ne parlons que d'un taux qui s'élèverait à 0,1 % ! Nous sommes loin de tout prendre !

L'Union européenne a besoin de nouvelles ressources, sans quoi la France paiera pour les autres les 390 milliards d'euros de subvention, à hauteur de 17,5 % de son revenu national brut, soit 75 milliards d'euros. Soit nous instaurons une taxe à 0,1 %, soit l'État – son économie et les citoyens – paie 17,5 % du revenu national brut. Voilà qui manque de bon sens.

Nous vous demandons donc de voter cette taxe. Nous savons qu'elle ne sera pas acceptée au niveau européen, mais il nous faut un premier de cordée, y compris au niveau européen, pour s'attaquer aux transactions financières.

Nous proposons de rétablir la DGF à son niveau de 2013

Loi de finances pour 2021 : article 22

24 novembre 2020

Madame la présidente, je vais peut-être présenter en même temps l'amendement n° I-660…

Mme la présidente. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. Pascal Savoldelli. Voyez comme je suis sage… (Sourires.)

Ces deux amendements s'inscrivent dans le même esprit que celui qui sous-tendait les propos de notre collègue Marc Laménie. Il n'est pas question pour nous de remettre en cause l'argument du Gouvernement sur la question de la stabilité des dotations. Pas la peine de polémiquer !

En revanche, nous avons, comme tout le monde ici, écouté ce qui remonte des maires, notamment des petites communes. Que nous disent-ils ? La stabilité n'est qu'apparente, car elle est faussée par des redistributions. À enveloppe constante, les fléchages ne sont pas les mêmes.

Quel est le constat sur la prétendue stabilité de la dotation globale de fonctionnement ? On comptabilise 14 200 communes qui ont vu leur DGF baisser d'un peu plus de 1 %, et 6 500 de plus de 5 %. Les dotations qui sont revalorisées à l'intérieur de la DGF, à notre avis, ne doivent pas être financées sur le dos d'autres collectivités.

Par l'amendement n° I-659, nous proposons de rétablir la DGF à son niveau de 2013, tandis que, par l'amendement n° I-660, nous entendons garantir que son montant soit revalorisé au moins à hauteur de l'inflation. Certes, elle est faible cette année, mais comme nous nous inscrivons dans cette dynamique voulue de relance économique, nous souhaitons, par ces garanties – sans, pour autant, que ces amendements soient votés –, que le rebond attendu de l'activité économique soit bien pris en compte dans le calcul de la DGF pour les communes.

Par ailleurs, nous voulons une meilleure prise en compte de l'ensemble des petites dépenses des petites communes – plus importantes pour d'autres, mais tout n'est pas question de proportionnalité –, en rapport avec ce qu'elles ont fait dans cette période de crise sanitaire. C'est énorme, ce qui est réalisé actuellement, et il faut faire la comptabilité du coût pour les collectivités territoriales de cette crise, de la plus petite à la plus importante.

Les maires signataires de cet appel, comme l'ensemble des maires de France, ne sont pas des plaignants

Loi de finances pour 2021 : article 22

24 novembre 2020

Il faut reconnaître que l'actualité rencontre cet amendement ! Le Premier ministre a pris un engagement. Tout le monde a entendu parler de la lettre ouverte qui avait été adressée au Président de la République – l'appel des 110 maires. J'ai constaté que 180 maires, au total, sont concernés par ces annonces, étant à la tête de communes comportant des quartiers populaires et où on peut observer beaucoup d'inégalités et de discriminations.

Je vous demande, monsieur le ministre, de confirmer l'engagement pris par le Premier ministre auprès de ces maires – je ne vois pas comment vous pourriez faire autrement ! – d'affecter 1 % des 100 milliards d'euros du plan de relance aux finances publiques de ces 180 collectivités.

Je voudrais vous poser une seconde question, pour ne pas subir ensuite de déception. Pourriez-vous me dire si ce milliard fait partie de l'argent déjà fléché, ou non ? Au moins, que les maires disposent de toutes les cartes ! Dites-moi si je me trompe, mais j'ai cru voir dans le plan de relance que 1,2 milliard d'euros sont prévus pour l'action n° 7, « Cohésion des territoires ». L'engagement du Premier ministre et de votre gouvernement porte-t-il sur une aide supplémentaire apportée à ces 180 maires qui administrent des communes où se trouvent des quartiers prioritaires de la politique de la ville, où beaucoup de difficultés se concentrent ? Un geste financier supplémentaire sera-t-il fait, dans cet hémicycle ou bientôt à l'Assemblée nationale ? Quand cet engagement se concrétisera-t-il, et comment ? Pouvez-vous l'expliquer, pour nous, mais surtout pour les 180 maires concernés par ces sujets ?

Je voudrais d'abord dire que ces maires-là, comme l'ensemble des maires de France, ne sont pas des plaignants et des plaignantes, toujours en train de réclamer de l'État une meilleure reconnaissance financière. J'ai pu observer que, si les élus de toutes sensibilités revendiquent évidemment d'être reconnus par l'État au point de vue des relations financières entre celui-ci et les collectivités, ils ne viennent pas seulement lui présenter des demandes de type financier. En effet, les élus sont habitués à gérer : de la plus petite commune à la plus grande région de France, il faut prendre des décisions, il faut faire de la gestion.

Ainsi, les élus viennent de demander au Gouvernement de cesser d'employer des structures hypercentralisées et technocratiques, qui ne règlent pas les décalages dont souffrent ces 180 communes où des quartiers ont été identifiés par l'État comme étant en très grande difficulté et concentrant les problèmes.

Ils disent en revanche la nécessité d'instaurer, plutôt qu'un conseil national des villes, un conseil des solutions qui rassemblerait, bien évidemment, des élus, mais aussi ceux qui sont sur le terrain, des représentants associatifs, afin qu'il s'agisse d'une structure vivante au sein des villes et des départements concernés. Les gens qui font ces gestes de solidarité, d'accompagnement et d'aide alimentaire aux côtés des services publics communaux doivent composer ce conseil national des solutions, qui déterminera comment l'argent est distribué.

J'avoue ne pas avoir complètement compris votre explication relative au montant des aides, monsieur le ministre – je ne sais pas si je suis le seul… –, mais la demande n'est pas seulement financière : c'est aussi une demande de

méthode ! Il faut mettre en place des méthodes de proximité, avec les acteurs des solidarités, pour faire reculer des injustices et des inégalités territoriales. Nous pouvons tous en sortir grandis, sans victoire d'un camp politique sur un autre, car nous sommes face à des challenges de nature sociale.

Cet amendement vise à relancer la commande publique par plusieurs moyens

Loi de finances pour 2021 : article 23 ter

24 novembre 2020

Cet amendement vise à relancer la commande publique par plusieurs moyens.

Tout d'abord, nous proposons de rendre éligibles au FCTVA les dépenses d'entretien des ouvrages d'art et des infrastructures d'eau qui font l'objet d'une alerte des élus en raison d'un besoin d'entretien urgent.

Ensuite, nous prévoyons d'augmenter le taux forfaitaire, qui est actuellement de 16,4 %, pour le porter à 20 %, afin d'augmenter le volume de dépenses pris en charge pour les collectivités.

Enfin, nous vous soumettons une proposition de repli par rapport à l'amendement n° I-672, que nous présenterons par la suite : permettre en 2020 et 2021 la contemporanéité du FCTVA, ce qui encouragerait la reprise de la commande publique.

Les plus fortunés sont toujours bien protégés, tout comme les grandes entreprises

Loi de finances pour 2021 : explication de vote sur la première partie

25 novembre 2020

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis le début de cette crise sanitaire, on entend la petite musique de l'exception : tout serait inédit.

Ce n'est pas faux, mais le politique est convoqué à ses responsabilités : il y a le virus et ses conséquences, ainsi que les mesures financières envisagées en soutien de l'économie.

Il est vrai que nous sommes bien servis, dans ce débat, en termes d'inédit. Ils doivent être toutefois priorisés.

Inédit est l'accroissement des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) qui entraîne une hausse des dépenses des départements, alors que les salaires n'augmentent pas.

Inédite, également, est l'explosion de la pauvreté : le président des Restos du cœur s'est dit choqué que des livreurs de repas de plateformes n'aient pas de quoi manger.

Inédite est la détresse encore plus massive des étudiants, toujours plus isolés dans la précarité. On refuse d'étendre à leur profit le RSA et d'imaginer une allocation d'autonomie. Cette insécurité sociale inhumaine prend une ampleur tellement inédite qu'elle nous paraît devenir extrêmement dangereuse.

Inédit, également, est l'avis du Haut Conseil des finances publiques quant à la politique du « en même temps », ne pouvant « pas pleinement éclairer le débat démocratique sur les finances publiques ».

À l'inverse, la réponse apportée par ce budget aux plus démunis n'a rien d'inédit. Là, tout est normal ! On retrouve la même méthode que d'habitude : un déficit plus lourd et un recours à la dette plus important.

J'ai beaucoup apprécié l'article 2 qui concerne l'impôt sur le revenu. Il est le même en 2017, en 2018, en 2019 et, comme tout change et qu'on est dans l'inédit, le même en 2020 : les plus fortunés sont protégés !

J'ai entendu, comme une rengaine, le refus d'augmenter les taxes et les impôts. Cela signifie l'absence de nouvelles ressources supplémentaires prélevées sur les riches ou sur les grandes entreprises.

Nous ne tomberons pas dans le piège, entretenu dans nos débats, de la confusion entre entreprise et capital. Il n'y a pas de confusion : « entreprise » n'est pas le même vocable que « capital ».

De la même manière, je regrette l'usage de ce que je qualifierai de « non-lieu politique », par exemple en matière de TVA. On invoque l'irrecevabilité liée, évidemment, à l'harmonisation fiscale européenne, permettant d'évacuer le problème des dividendes et des marchés financiers.

Par contre, nous avons voté ce moindre mal, pour le budget des collectivités, que sont les mesures de soutien et les dotations qui permettent d'atténuer ce que j'ai qualifié de « surdité politique » du Gouvernement lors de la discussion générale. Le ministre l'a d'ailleurs avoué à demi-mot : les collectivités subiront l'augmentation des

dépenses de l'État due à la crise sanitaire.

Notre groupe est convaincu que les collectivités ne doivent pas constituer une simple variable d'ajustement, parce que c'est sur elles que reposent l'implantation et le cadre de vie des petites entreprises. À titre d'exemple, 98,5 % du tissu économique de mon département du Val-de-Marne qui compte 1,4 million d'habitants est constitué de TPE. Continuons à être vigilants et ne faisons plus d'économies sur la démocratie locale !

Je note également un fossé entre la réalité de la situation et l'efficacité des réponses que cette loi de finances apporte. Cette situation inédite, que vous avez pourtant diagnostiquée, a malheureusement fait l'objet de réponses des plus habituelles.

Nous avons essayé, avec détermination, mais humilité, de faire valoir nos analyses, nos idées et nos amendements. Nous avons tenté de défendre le rôle irremplaçable du Parlement qui est de faire bouger l'impôt, contrôler l'action du Gouvernement et faire des propositions. Mais celles-ci ne sont jamais mises en œuvre par ce gouvernement – cela est également vrai pour les gouvernements précédents.

Néanmoins, nous ne boudons pas les soutiens quand certaines de nos alertes sont prises en considération, par exemple sur la garantie du maintien du fonds postal dans les territoires ruraux à son niveau de 2020.

Nous avons alerté et sans cesse martelé notre opposition à la disparition programmée de l'autonomie fiscale de nos collectivités. Nous avons réussi à obtenir la suppression de l'unification de la taxation de l'électricité qui aurait abouti à faire perdre aux collectivités territoriales 2,3 milliards d'euros. Je rappelle qu'elles ont déjà perdu 10 milliards d'euros du fait de la suppression des impôts de production pour l'année 2021 et 10 milliards pour l'année d'après. Heureusement que notre proposition a été retenue !

Relayant la détresse des élus locaux, nous avons, en outre, obtenu la majorité, et nous vous en remercions, pour la suppression d'un article scélérat de compensation de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, nous considérons que ce budget est un échec politique et nous regrettons, à cet égard, une certaine complaisance et une certaine complicité de la part de la majorité sénatoriale.

Bruno Le Maire, ministre fantôme

Loi de finances pour 2021

26 novembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous avez vu que la présidente de notre groupe était là, mais le groupe CRCE forme une équipe,…

Mme Dominique Estrosi Sassone. Nous aussi !

M. Pascal Savoldelli. … on le voit tout au long des débats.

Je voudrais, moi aussi, m'associer aux propos qui ont été tenus.

Pour ceux d'entre vous qui étaient présents hier, que vous ayez ou non assisté à toutes mes interventions, vous m'avez entendu dire que nous nous trouvions face à une série d'inédits.

Aujourd'hui, nous avons un inédit qui est double : il faut, monsieur le ministre, que vous le relayiez impérativement !

Sur l'examen du PLFSS, le ministre des solidarités et de la santé n'est pas là ! Et, alors que nous abordons la deuxième partie du PLF, le ministre de l'économie, des finances et de la relance n'est pas là. Ce n'est pas sérieux, voire très franchement irrespectueux !

N'ayant pas la mémoire de ce qu'ont pu observer les plus anciens ou plus anciennes d'entre nous, j'ai demandé autour de moi pour en avoir la confirmation : considérant l'absence du ministre, je fais, aujourd'hui, le constat que nous avons bien affaire à un inédit. Dans mon intervention d'hier, il y a un passage qui semblait nous convenir à tous : c'est que malgré tous ces inédits, le politique a un rendez-vous avec ses responsabilités.

Tout n'est pas politique, certes, mais beaucoup de choses le sont, et quand le politique est convoqué devant ses responsabilités, monsieur le ministre, on n'adopte pas la méthode de la chaise vide ! C'est vrai, tant pour le ministre des solidarités et de la santé, que pour le ministre de l'économie, des finances et de la relance !

Leur absence prouve un manque de sérieux ! Il n'est pas ici question pour nous de bienséances, mais de responsabilité politique, de responsabilité démocratique ! Je souhaite donc m'associer aux mécontentements qui ont été exprimés par la plupart des groupes de cet hémicycle.

Comme je l'ai dit, on a développé des analyses, des idées et parfois des propositions alternatives : elles méritaient d'être débattues ! J'aurais voulu débattre avec le ministre, au regard de ce que j'ai dit hier, pour qu'il n'y ait pas de confusion entre les mots « entreprise » et « capital ». Débattons ! Notre démocratie en sortira grandie et sera vivifiée par le pluralisme des analyses, des idées et des alternatives.

Il faut corriger le tir ! Que vous ne nous écoutiez pas : très bien ! Vous ne voulez pas changer de cap, nous avons les mêmes lois de finances depuis 2017 : d'accord ! Mais ayez pour nous un minimum de respect. Car entre les salariés, les chefs d'entreprise, les commerçants et les gens qui perdent leur travail, trop de gens déjà ne sont pas respectés.

Heureusement qu'il y a des institutions qui sont respectées ! Voyez plutôt : votre réforme de l'assurance chômage, par exemple, n'est pas suivie par le Conseil d'État. Heureusement donc que nous disposons de contre-pouvoirs, qui

peuvent exercer une vigilance vis-à-vis de la démocratie sociale, et de la démocratie tout court !

Une fois encore, vous n'êtes pas en cause, monsieur le ministre. Vous nous avez respectés tout au long des débats et continuerez à le faire, mais faites passer le message !

Pas plus que la pipe de Magritte, ceci n'est un plan de relance

Loi de finances pour 2021

26 novembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le plan de relance nous a été présenté avec tambours et trompettes en septembre dernier comme un vaste programme d'une ambition et d'une ampleur historique, dixit M. le Premier ministre. Ce plan est un cocktail de mesures à trois composantes.

Or seuls 30 % des crédits seront déboursés en 2021, soit 30 milliards d'euros. Ils représentent un peu plus d'un point de PIB, soit pas plus que l'effort réalisé en 2009.

Ce plan de relance constitue surtout la poursuite de la politique de l'offre menée durant le quinquennat de M. Macron et engagée lors du quinquennat précédent.

Un montant suffisamment énorme, ronflant – 100 milliards d'euros –, a été retenu afin de prouver l'engagement de l'État. Il permet d'user de superlatifs et d'évoquer « le plus grand plan de relance de l'histoire » ! Enfin, ce plan contient tous les ingrédients des discours à la mode, à commencer par le verdissement et l'innovation.

Monsieur le ministre, que sont les 100 milliards d'euros devenus ?

Le manque le plus évident de ce plan réside dans l'absence quasi totale de mesures visant à stimuler la demande. Pourtant, les consommateurs sont en ce moment sur la défensive, et cela se comprend fort bien. Les annonces de plans sociaux se multiplient, les risques de chômage partiel et de pertes de salaire aussi. Enfin, avec la pandémie plane la menace permanente d'un nouveau reconfinement.

M. Bruno Le Maire, abondamment cité dans cet hémicycle, malheureusement jamais présent pour pouvoir s'en réjouir (Rires), déclarait à l'Assemblée nationale en juillet dernier : « La France n'a pas de problème de demande, il n'y a donc pas de plan de relance de la consommation, pas de renforcement des transferts sociaux ni de développement de l'emploi public ».

Ce choix a des conséquences très claires d'un point de vue social : les plus fragiles de nos concitoyens n'ont pas grand-chose à attendre de ce plan. Le soutien aux personnes précaires s'établit à 800 millions d'euros, soit 0,8 % du plan, ce qui inclut la revalorisation ponctuelle de l'allocation de rentrée scolaire, le ticket-restaurant à un euro et le soutien à l'hébergement d'urgence.

Monsieur le ministre, dans ce contexte si particulier, il aurait été essentiel de soutenir une politique sociale forte. Après la hausse de la collecte de l'épargne que nous avons tous constatée, nous aurions dû engager une réflexion sur un emprunt national, à l'instar de ce qui s'est fait dans notre pays au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

La relance ne passera donc pas par la relance de la consommation, notamment pour les plus fragiles. Bien au contraire, car ces derniers resteront sous la menace des réformes gouvernementales de l'assurance chômage et du marché du travail, réformes structurelles imposées par Bruxelles et les marchés financiers, notamment, et auxquelles le Gouvernement est si fortement attaché.

Le cœur de ce plan n'a donc rien à voir avec la relance. C'est d'abord la reprise de la politique de l'offre du Gouvernement Philippe qui est accélérée, avec une baisse massive des impôts de production pour 20 milliards d'euros sur deux ans.

Pour le Gouvernement, ces baisses devraient permettre de réindustrialiser la France, mais il ne demande aucune garantie à cet égard. S'agissant des grands groupes, nul ne sait si cet argent ne finira pas à terme en dividendes, en épargne personnelle, en investissements à l'étranger ou sur les marchés financiers.

D'ailleurs, il apparaît que cette baisse de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) va d'abord profiter aux plus grandes entreprises. Selon de nombreux économistes, un quart de cette baisse profitera à 280 entreprises, tandis que 250 000 autres, les plus petites, n'y gagneront que 125 euros.

L'aspect massif de ce plan cache en réalité une diffusion lente propre à la politique de l'offre. Sur les 100 milliards d'euros claironnés, seulement 30 milliards seront disponibles l'an prochain. Nous sommes très loin du New Deal des années trente.

Nous pensons que ce plan de relance est largement sous-calibré face à la crise que nous traversons. Le Gouvernement prévoit qu'il permette d'augmenter la croissance de 1,5 point en 2021 et le Premier ministre a annoncé qu'il créerait 160 000 emplois, soit 20 % des pertes annoncées pour l'année 2020, estimées à 800 000.

Vous avez fait le choix de la dette et, dans la période à venir, nous ne ferons pas l'économie d'un débat de fond sur ce sujet, en n'excluant aucune option, sans catastrophisme. Le débat sur la dette est un débat politique.

Magritte a peint un tableau célèbre, en 1928, accompagné de la légende : « Ceci n'est pas une pipe. » Monsieur le ministre, ceci n'est pas un plan de relance !

Un décalage entre les déclarations d'intention et les faits

Loi de finances pour 2021 : écologie

27 novembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, la crise sanitaire inédite que nous vivons nous oblige plus que jamais à prendre conscience de l'urgence écologique et climatique, de la nécessité de réorienter significativement notre modèle économique et nos choix. La transition sociale et écologique s'impose à nous.

Malheureusement, l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances nous laisse amers. L'ensemble de nos amendements a été rejeté, alors qu'il convient, pour donner plus de poids aux politiques environnementales, de renforcer prioritairement les recettes affectées à ces politiques. Pour cela, il faut cesser de soutenir le secteur carboné et trouver de nouvelles sources de financement, notamment pour les transports ferroviaires. Ce n'est toujours pas le cas.

Je voudrais revenir sur quelques éléments qui me semblent particulièrement significatifs du décalage entre les déclarations d'intention et le réel.

J'évoquerai, pour commencer, la question du ferroviaire, poste principal de cette mission qui joue un rôle structurant pour nos territoires. Nous regrettons que la relance du rail ne soit pas au rendez-vous, notamment en ce qui concerne les petites lignes, le fret et le développement des trains de nuit.

Ces derniers devraient se voir dotés, dans le cadre du plan de relance, de 50 millions d'euros sur quatre ans. La régénération des petites lignes pèserait pour 300 millions d'euros alors même que, selon les estimations réalisées par SNCF Réseau, il conviendrait de trouver encore 6,4 milliards d'euros d'ici à 2028.

Le soutien au fret atteindrait 250 millions d'euros sur quatre ans dans le cadre du plan de relance et 170 millions d'euros pour 2021, au titre du transport combiné. Ces crédits sont extrêmement faibles face aux besoins et à la demande.

Comment se satisfaire de ces montants alors que l'exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques accordée aux transports routiers coûte encore 1,2 milliard d'euros au budget de l'État, que la prime à la conversion pèse également pour 1,2 milliard d'euros et que des milliards d'euros sont accordés à l'aérien et à l'automobile sans aucune contrepartie sociale et environnementale ? On voit donc clairement les priorités de ce gouvernement en matière de rééquilibrage modal.

Le verdissement des transports individuels reste une priorité sur le développement des transports collectifs, conformément aux objectifs de la loi LOM.

Nous estimons, bien au contraire, que priorité doit être donnée aux transports collectifs, que l'outil SNCF doit être repensé pour répondre à ces besoins économiques et environnementaux et pour en faire la cheville ouvrière de la transition écologique. Pour cela, il faut bien évidemment revoir les modèles de segmentation des activités et de libéralisation. C'est une priorité.

Par ailleurs, nous regrettons la suppression du compte d'affection spéciale pour les lignes d'aménagement du territoire, dont les crédits sont encore en recul. Ils passent ainsi de 312 millions à 293 millions d'euros, bien loin de la relance annoncée.

Autre point majeur de préoccupation pour notre groupe : la faiblesse des crédits pour la rénovation énergétique, notamment en ce qui concerne les logements sociaux. L'ANAH n'a pas aujourd'hui les capacités humaines nécessaires pour affronter toutes les demandes. Il y a donc fort à craindre que l'ensemble des crédits ne soit pas consommé et que l'objectif annuel de rénovation de 500 000 passoires thermiques ne soit pas atteint. Pourtant, il s'agit d'un secteur de relance puissant en faveur du BTP, créateur d'emplois non délocalisables et à même d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

Concernant les risques industriels, les annonces de Mme Borne, à la suite de l'accident de Lubrizol, n'auront que peu de traductions. Alors que la Direction générale de la prévention des risques estime les besoins à 200 inspecteurs supplémentaires, seuls trente postes sont créés initialement. Pire, pour l'Ineris, les baisses d'effectifs cumulées sur trois ans représentent 20 % du personnel.

Pour finir, je regrette la coupe continue dans l'emploi public au moment où le sens de la transition écologique est bien indissociable de la solidarité.

Près de 800 postes équivalents temps plein seraient ainsi supprimés parmi les opérateurs de l'État, soit une baisse de plus de 3 % qui vient s'ajouter à la saignée de 5,3 % de l'année dernière. Tous les opérateurs sont touchés : les agences de l'eau, l'Office de la biodiversité, l'IGN, le Cerema, Météo France ; une politique sociale qui se conjugue avec des baisses de subventions pour charge de service public.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre ces propositions budgétaires, qui ne témoignent pas d'un changement de paradigme, qui méprisent les travaux de la Convention citoyenne et qui poursuivent le désengagement de l'État pour impulser, accompagner et porter des projets vers une transition écologique au service du plus grand nombre avec les personnels indispensables à cette mission.

Le Quai d'Orsay a perdu 53 % de ses effectifs en trente ans

Loi de finances pour 2021 : action extérieure de l'État

27 novembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comment la France s'exprime-t-elle et agit-elle à l'étranger ? Cette question, si elle est centrale, ne peut trouver de réponses si nous considérons uniquement la mission « Action extérieure de l'État », que je relie volontairement à la mission « Aide publique au développement ».

Aujourd'hui, force est de constater que le budget de la France à l'étranger se trouve bien plus entre les mains de l'Hôtel de Brienne qu'entre celles du Quai d'Orsay. Tel est, monsieur le ministre, notre premier regret. Si je ne veux, et ne peux, nier la place de la France dans la diplomatie mondiale, on ne peut être que circonspect lorsque l'on observe l'investissement dévolu à la défense et qu'on le compare à celui de la diplomatie.

Concentrons-nous toutefois sur cette dernière, laquelle constitue le cœur de la mission du budget que nous discutons cet après-midi. Pour reprendre l'expression que j'avais entendue de votre bouche l'an dernier, votre ministère est « à l'os ». Ce constat rejoint une analyse beaucoup plus récente de l'un de nos ambassadeurs, qui déclarait que « notre diplomatie est en surrégime par rapport aux ambitions du Président. On arrive au bout d'un modèle ».

Ce modèle, on en mesure aujourd'hui le détail, mais aussi les conséquences. En trente ans, le Quai d'Orsay a perdu 53 % de ses effectifs, perte que la précarisation des personnels par le recours à la contractualisation et à l'emploi local n'a pas compensée.

Il aura fallu à la fois votre intervention pour atténuer les objectifs du Comité action publique 2022, ou CAP 22, et une crise sanitaire mondiale pour arrêter le processus. Ainsi, les 85 emplois qui auraient dû disparaître cette année sont maintenus ; mieux encore, on assiste à l'arrivée de quatre-vingt-dix nouveaux agents : c'est un bon point à mettre à votre actif, monsieur le ministre.

Autre élément positif : les crédits augmentent enfin. On parle, pour cette année, de 66,4 millions d'euros en plus pour la mission, soit une augmentation de 2,31 %. On peut y ajouter les 50 millions d'euros prévus dans le plan de relance pour augmenter la contribution française à différents organismes internationaux, notamment à l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, et l'Unitaid.

Malgré cette embellie, notre groupe s'inquiète à plusieurs titres.

Premièrement, en dépit de l'activisme, pour ne pas dire des gesticulations, du Président de la République, nous avons le sentiment que la France est de plus en plus inaudible sur la scène internationale.

C'est d'autant plus problématique que l'on voit aussi les outils multilatéraux largement affaiblis par leurs divisions internes. Le blocage hongro-polonais du plan de relance européen n'est que la dernière péripétie d'une année 2020, durant laquelle même la crise exceptionnelle du covid-19 n'a pas permis de dégager des horizons communs.

Emmanuel Macron et, à travers lui, la France parlent beaucoup. Nous devons lui reconnaître ce volontarisme ! Mais

les actes manquent, parce que le multilatéralisme est aujourd'hui confronté à des problèmes structurels, mais aussi parce que nos forces diplomatiques ont été affaiblies d'année en année.

Deuxièmement, cette timide hausse de moyens ne vient compenser ni les pertes accumulées depuis des décennies ni les besoins exceptionnels de la période. Certes, par à-coups, la France arrive à se démarquer. L'opération de rapatriement de 200 000 de nos compatriotes à l'étranger au printemps a ainsi été remarquable. Quelle réponse pourrons-nous cependant apporter sur le long terme ?

Je souhaiterais, pour conclure, évoquer le rayonnement culturel de la France. La baisse attendue, mais drastique, de 30 % des étudiants étrangers accueillis en France inquiète.

Si la crise sanitaire explique largement une telle diminution, je ne puis omettre que la mise en place du plan « Bienvenue en France » avait déjà conduit, l'an dernier, à une baisse des demandes. La France, en suivant les exemples danois et suédois, ne se dote pas d'un outil efficace pour faire face à la concurrence internationale toujours plus forte, et risque le décrochage.

Dans la même veine, les 24,6 millions d'euros supplémentaires attribués à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE, en accompagnement des 50 millions d'euros prévus par le projet de loi de finances rectificative et de l'avance de 50 millions d'euros du Trésor, ne compensent ni la perte de 71 emplois sous plafond ni les surcoûts de la crise, ni la perte des frais d'inscription. À ce titre, je crains que nous ne soyons arrivés au bout d'un modèle du financement par les familles.

Au vu de tous ces éléments, et sans nier l'augmentation des crédits, notre groupe estime que ce budget est en décalage total avec les besoins urgents qui s'expriment, et, en conséquence, il votera contre cette mission.

La guerre contre la pauvreté se mène toujours avec aussi peu de moyens

Loi de finances pour 2021 : aide publique au développement

27 novembre 2020

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, une fois encore, nous allons adopter les crédits de la mission « Aide publique au développement » sans le cadrage maintes fois promis – ce sera peut-être encore le cas ce soir –, mais toujours pas mis en œuvre, d'une loi de programmation pluriannuelle de l'aide publique au développement.

C'est d'autant plus problématique qu'aux enjeux structurels sur l'absence d'un ministre dédié, sur les montants de cette aide publique, sur sa conception, sur ses critères et sur la transparence de sa mise en œuvre s'ajoutent désormais les effets durables, structurants et aggravants en termes d'inégalités de la pandémie sur des pays destinataires déjà bien fragiles.

C'était donc, à l'heure de toutes les urgences, le moment de présenter cette loi de programmation. Or nous n'y sommes toujours pas. Cela en dit long sur les retards pris et sur la sous-estimation des enjeux !

Quoi qu'en disent les chiffres annoncés, nous sommes très loin d'être au niveau, en termes tant de montants que de réorientation stratégique de cette aide publique.

Pour cette année encore, les prêts représentent l'écrasante majorité de l'activité de l'AFD : comparés aux 16 % en moyenne des autres pays du Comité d'aide au développement, c'est peu de dire que nous devons poursuivre et accélérer une profonde réorientation.

La domination des prêts a des conséquences fortes. Elle oriente une part importante de nos aides vers les pays les plus solvables, au détriment des plus fragiles qui devraient avoir la priorité, alors même que, pour la première fois en vingt ans, l'extrême pauvreté reprend sa progression dans le monde.

Le Sahel, pourtant région considérée comme prioritaire et où nous sommes engagés militairement, ne reçoit qu'à peine 5 % de l'aide française, alors que nous ne cessons d'affirmer que la solution ne sera pas militaire, mais qu'elle résidera dans la reconstruction d'un développement pérenne et endogène. Où est la logique ?

De surcroît, pour les pays emprunteurs, le recours prioritaire à l'endettement les enfonce à long terme et nuit à leur capacité d'investissement.

La perpétuation de ce modèle est l'un des aspects majeurs de l'inadéquation de notre aide publique, au même titre que l'amplification d'un continuum entre développement et sécurité, l'intégration dans l'APD des questions migratoires ou la récurrence de l'aide conditionnée, dont les critères sont tous centrés sur une prétendue et discutable « défense de nos intérêts » et non sur les véritables enjeux du développement tels qu'ils sont définis par l'ONU.

Le pré-projet de loi de programmation, rédigé bien avant que n'explosent les besoins liés la crise sanitaire, tablait sur une mission « Aide publique au développement » pour 2021 entre 3,9 milliards et 4 milliards d'euros, auxquels il

fallait ajouter 838 millions d'euros alors prévus d'affectation de taxes. Nous sommes, il est vrai, aujourd'hui au-dessus de ces montants, avec un total de 5,55 milliards d'euros programmés, dont 655 millions d'euros d'affectation de taxes, malgré un écroulement des recettes de la taxe sur les billets d'avion, la TSBA.

La France, cinquième puissance économique du monde, prévoit de participer à hauteur de 1 % à l'aide d'urgence demandée par les Nations unies pour les pays les plus pauvres, qui subissent de plein fouet toutes les crises. La coordination des ONG estime, quant à elle, que la France pourrait d'ores et déjà mobiliser des sommes beaucoup plus importantes, soit près de 15 milliards d'euros de plus, notamment grâce à une autre politique de gestion de la dette et surtout à une augmentation plus audacieuse des taxes et ressources dédiées à l'APD.

De ce point de vue, le refus d'augmenter le rendement de la taxe sur les transactions financières, réitéré dans la discussion budgétaire, est un crime contre le développement solidaire de l'humanité dans cette situation alarmante d'inégalité dans le monde. Monsieur le ministre, pourquoi le Gouvernement maintient-il sa position d'un plafonnement de l'affectation de la taxe sur les transactions financières, la TTF, au Fonds de solidarité pour le développement (FSD) ?

Malgré la crise sanitaire, qui a eu un léger impact sur la TTF, son produit pour 2020 et 2021 est estimé respectivement à 1,22 milliard d'euros et à 1,04 milliard d'euros, dont moins de la moitié est redirigée vers la solidarité internationale, qui est à l'origine de sa création.

Le Président de la République a annoncé à plusieurs reprises que le développement était une priorité et que nous étions « en guerre » face au coronavirus. Nous constatons toutefois chaque jour que la guerre contre la pauvreté se mène, elle, avec toujours aussi peu de moyens.

Notre vote contre les crédits de cette mission exprimera cette exigence et l'impatience de notre groupe.

Une explosion des recrutements précaires

Loi de finances pour 2021 : enseignement scolaire

28 novembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Enseignement scolaire », comme malheureusement l'ensemble de ce projet de loi de finances pour 2021, prend bien peu en compte la crise sanitaire qui se prolonge en une crise économique et sociale très profonde.

En termes de moyens humains, par exemple, rappelons que les 2 039 postes supplémentaires budgétés pour le premier degré sont pour la plupart, comme il vient d'être rappelé, issus de la mobilisation du Sénat pour qu'aucune classe ne ferme en milieu rural sans l'accord du maire. Souvenons-nous aussi des batailles menées par certains d'entre nous pour empêcher des fermetures de classe décidées en plein confinement, au moment même où tout le monde s'inquiétait des possibles décrochages à venir.

Ces créations de postes demeurent insuffisantes, y compris au regard de vos propres objectifs. Par ailleurs, elles sont à mettre en parallèle avec la suppression de 900 postes de stagiaire. Enfin, elles se font détriment du secondaire, où 1 800 postes sont supprimés,...

Mme Marie-Pierre Monier. Tout à fait !

Mme Céline Brulin. ... en contradiction avec la réalité démographique et la nécessité d'un accompagnement renforcé pour faire face aux réformes qui bousculent profondément, en particulier, le lycée.

Au motif de compenser ces suppressions, vous industrialisez les heures supplémentaires, qui atteignent près de 10 % du temps d'enseignement ! Si, sur le papier, vu du ministère, cet allongement du temps de travail des enseignants semble fonctionner, la réalité est tout autre : plus de 12 millions de crédits d'heures n'ont pas été consommés en 2019, et des expériences toutes plus kafkaïennes les unes que les autres nous remontent des établissements, qui ne parviennent pas à les réaliser concrètement.

L'enseignement agricole, comme il a été signalé, est le parent le plus pauvre du secondaire, au point que la commission de la culture a émis un avis défavorable sur les crédits du programme correspondant. Établissements au bord de la faillite et suppressions de postes mettant en cause le devenir même de l'enseignement agricole : nous sonnons l'alerte ! Le nombre élevé d'amendements relatifs à l'enseignement agricole en témoigne, je crois.

Aux moyens nécessaires en termes d'enseignants je pourrais ajouter le soutien aux directeurs d'école, qui n'est pas du tout à la mesure des tâches qu'ils ont à réaliser dans le contexte actuel, ni des SOS qu'ils ont lancés avec force ces derniers temps – tout cela malgré vos annonces. Sans compter la situation des AESH, encore trop peu nombreux pour accompagner les enfants en situation de handicap.

Nous assistons, dans ce projet de loi de finances, à une explosion des recrutements hors titre II. Ce phénomène affaiblit considérablement vos annonces en ce qui concerne l'école inclusive, pourtant présentée comme une priorité. La situation salariale et le statut de ces personnels demeurent, dans nombre de cas, indécents.

De même, les élèves scolarisés en classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs généraux dans toutes les académies. C'est inhumain au sens propre du terme ! C'est

aussi profondément injuste, car cela ôte des moyens aux établissements, alors qu'il leur en faudrait, au contraire, davantage.

J'en viens au plan de revalorisation des enseignants, qui n'est absolument pas de nature à répondre à la crise de recrutement que nous traversons. Ainsi, alors qu'un professeur certifié, dont le temps de travail est estimé à 44 heures hebdomadaires, est payé environ 1 600 euros, croyez-vous réellement qu'une revalorisation qui va se résumer, pour les deux tiers des enseignants à une prime informatique de 150 euros par an va susciter de nouvelles vocations ?

Par ailleurs, pourquoi vous obstinez-vous à refuser de piocher dans les listes complémentaires aux concours pour faire face aux postes non pourvus dans certaines disciplines ou académies ? Nous disposons là de personnels motivés et disponibles, qui ont déjà un pied dans la formation !

Monsieur le ministre, je suis un peu stupéfaite que vous ayez choisi de faire des annonces très inquiétantes sur l'éducation prioritaire au moment où plus d'une centaine de maires, dans une très large diversité politique, alertent sur les risques de décrochage de certains de nos quartiers et sur la nécessité que le plan de relance accorde une attention toute particulière à ces quartiers – et plus qu'une attention : des moyens.

Oui, il y a besoin de remettre le chantier de l'éducation prioritaire sur la table, car trop de communes, d'élèves et de familles qui devraient en relever en sont exclus. Non, les difficultés sociales ne sont pas l'apanage des milieux urbains, mais ce chantier doit être guidé par la promesse républicaine d'égalité et l'affirmation de notre République sociale. Car défendre la République, c'est aussi refuser une République à la carte, où tout se contractualise et se négocie dans une concurrence d'autant plus redoutable qu'elle vise à se partager des moyens qui manquent.

Je terminerai en abordant la situation des collectivités territoriales. Les 100 millions d'euros qui leur sont affectés vont essentiellement répondre à l'instruction obligatoire à 3 ans et à son corollaire de compensations à accorder à l'enseignement privé. Ce montant ignore les efforts importants réalisés par les collectivités territoriales pour mettre en place les protocoles sanitaires. Je crois qu'il y aura là un vrai sujet dans les prochaines semaines, parce qu'il va falloir qu'elles continuent à mettre en œuvre ces protocoles.

À moins que nombre de nos amendements et de ceux de nos collègues ne soient adoptés, nous ne pourrons pas, malheureusement, voter les crédits de cette mission !

Le tout-sécuritaire est affiché tel quel, en pole position

Loi de finances pour 2021 : pouvoirs publics

28 novembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les priorités budgétaires du Gouvernement, à travers ces missions et leurs différents programmes, sont révélatrices des orientations de sa politique.

Je formulerai trois remarques.

Premièrement, le tout sécuritaire est affiché tel quel dans les priorités où la sécurité figure en pole position. C'est sans doute justifiable pour ce qui est du renforcement des moyens du GIC ou de l'Anssi et de la création à venir d'une antenne à Rennes. Mais c'est sous cette injonction du tout sécuritaire que la Miviludes a été transférée au ministère de l'intérieur. Nous continuons à penser que cette décision est regrettable.

Il va de soi que cette mission interministérielle relève, par essence, de bien d'autres problématiques que celles de la prévention de la délinquance et de la radicalisation. Nous pensons notamment aux domaines de l'éducation ou de la santé.

Le nombre de décès liés à l'alcool ou au tabac, ainsi que les consommateurs de substances psychoactives et de nouveaux produits tels que la kétamine ou le protoxyde d'azote, continue d'être très important. En outre, les confinements et la crise que nous vivons ont tendance à augmenter ces conduites addictives.

Enfin, la création du fonds addiction géré par l'assurance maladie ne nous rassure pas quant à l'avenir de la Mildeca et au défaussement du Gouvernement en la matière. Cet organisme subit une nouvelle baisse de ses crédits pour la treizième année consécutive, qui réduit à peau de chagrin ses moyens.

Deuxièmement, s'agissant de la mission « Conseil et contrôle de l'État », nous déplorons le traitement réservé par le Gouvernement à la Cour nationale du droit d'asile. Depuis trois ans, nous rappelons qu'il ne peut y avoir de République sans politique humaniste du droit d'asile, qui passe par un accueil digne et sécurisé des réfugiés dans notre pays.

Or, dans la série des ordonnances prises dans le cadre de la crise sanitaire, celle du 13 mai dernier prévoit que, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, la Cour peut statuer sur tous les dossiers en audience à juge unique et avec un recours accru à la vidéo-audience. Cela nous inquiète fortement.

Même si le Gouvernement a été désavoué par le Conseil d'État, nous savons qu'il entend poursuivre sa politique comptable en la matière. Cette volonté ne sera pas sans conséquence sur le nombre de reports de procédures et sur l'explosion à venir des dossiers à traiter par la CNDA.

Troisièmement, en matière de conseil et contrôle de l'État également, je ne peux m'empêcher de revenir sur la convention citoyenne.

Après la crise des « gilets jaunes », le Président de la République a demandé à des citoyens tirés au sort, de travailler

pour formuler des propositions ambitieuses sur le climat, avant de les recevoir à l'Élysée pour annoncer qu'il s'engageait à faire passer en conseil de défense écologique ou à soumettre au Parlement toutes leurs propositions. Cela ne l'a pas empêché d'en élaguer quelques-unes, notamment la taxe de 4 % sur les dividendes…

Les mois qui ont suivi ont prouvé l'inverse, laissant place à l'immobilisme, voire à certains reculs sur les propositions. Après avoir étouffé la soif d'égalité républicaine des quartiers populaires par l'enterrement en première classe du plan Borloo, le cri de la justice sociale et fiscale des « gilets jaunes » avec le grand débat national, qui n'aura débouché sur rien,…

M. Jérôme Bascher. Oui !

M. Fabien Gay. … vous vous apprêtez, monsieur le ministre, à faire de même en dénaturant les propositions de justice climatique de la convention citoyenne. C'est vrai qu'il est compliqué pour un gouvernement de reconnaître le crime d'écocide alors que, en même temps, il réintroduit les néonicotinoïdes !

Ce déni de démocratie (Mme Sophie Primas s'exclame.) dégrade un peu plus encore la relation de confiance entre nos concitoyens et l'exécutif, et soulève des interrogations quant à la pertinence des conventions citoyennes et au rôle que devra jouer le CESE dans les années à venir.

Toutes ces questions, mais surtout les orientations choisies par le Gouvernement dans la gestion de ses politiques publiques, nous conduisent à voter contre les budgets de ces trois missions.

Une mission de 120 milliards d'euros

Loi de finances pour 2021 : remboursements et dégrèvements

28 novembre 2020

Rapporteur spécial de la commission des finances.

J'étais à deux doigts de partir à la manif ! (Sourires.) Nous allons voir passer beaucoup d'argent public en cinq minutes. (Sourires.) La mission « Remboursements et dégrèvements » est composée de deux programmes, le premier est consacré aux remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, le second aux impôts locaux.

Les remboursements et dégrèvements d'impôts d'État sont évalués à 119,2 milliards d'euros en 2021– une bagatelle ! Ce montant, déjà prodigieux, est de surcroît en augmentation de 1,5 milliard d'euros par rapport à la prévision pour cette année. Ce nouveau bond s'inscrit dans le prolongement de la hausse quasi ininterrompue de ces crédits depuis 2010. Cela concerne donc au moins deux gouvernements.

D'où provient cette augmentation ? C'est simple, elle provient d'abord des remboursements de crédits de TVA, la part la plus importante des remboursements et dégrèvements d'impôts avec 56,6 milliards d'euros. En sept ans, la sous-action relative aux restitutions de TVA a augmenté de 14,2 milliards d'euros. Dès lors, madame la ministre, il est inutile de vous préciser que je considère comme absolument nécessaire de fournir aux parlementaires une information approfondie sur les causes de cette trajectoire de hausse !

Puisqu'il est question d'information approfondie, je rappelle que la Cour des comptes a estimé la fraude à la TVA à près de 15 milliards d'euros. Où et comment cette priorité est-elle gérée par le Gouvernement, madame la ministre ? Une action résolue permettrait de dégager de nouvelles ressources publiques, ce qui nous éviterait, par exemple, d'être suspendus à la décision de l'Union européenne de subventionner le plan de relance !

Lors des débats sur ce PLF pour 2021, j'ai aussi largement défendu la baisse des taux de TVA concernant les produits et les services essentiels aux personnes et à leur dignité. Je sais que la législation européenne nous contraint, mais la France doit être précurseur et leader, madame la ministre, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, mais j'y reviendrai.

Un autre élément pèse sérieusement sur les remboursements et dégrèvements, à savoir le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Le coût de ce dispositif reste éminemment considérable pour les finances publiques, après avoir atteint quasiment 20 milliards d'euros en 2019. Inutile de mentionner le rapport éloquent de France Stratégie sur le sujet, largement cité dans l'hémicycle.

Par ailleurs, un autre élément abordé par cette mission concerne les coûts des grands contentieux fiscaux de droit de l'Union européenne, qui sont très élevés pour l'État. C'est un sujet qui ne souffre pas non plus d'un excès d'informations et de transparence.

Enfin, le dernier point que j'aborde ici est la question des « règlements d'ensemble ». Vous le savez, ils permettent à l'administration d'accorder au contribuable une minoration du montant des pénalités dues, mais également des

droits demandés. Cette pratique est utilisée lors de redressements complexes, notamment en matière de fiscalité internationale.

Sur les 116 règlements d'ensemble opérés en 2019, portant sur une remise totale 1,6 milliard d'euros, les droits ont été minorés de 1,12 milliard d'euros. Si l'État renonce à percevoir autant d'argent au motif que les règles sont complexes, eh bien changeons les règles, cela rapportera plus d'argent à l'État ! Il y a là une problématique qui nous est posée, et pas n'importe laquelle : celle de l'égalité de traitement entre les contribuables.

Selon un rapport remis au Parlement, le règlement d'ensemble le plus important l'an dernier s'élève à 523 millions d'euros. Je n'entrerai pas dans le détail, mais il s'agit de Google, pour ne pas le citer.

Dans cette affaire, le tribunal administratif et la cour administrative d'appel de Paris avaient donné raison à l'entreprise au motif que « la société Google Ireland Limited ne dispose pas en France d'un établissement stable, au sens de la convention franco-irlandaise ». Mais pour solder l'affaire sur le plan pénal, Google avait décidé de transiger avec la justice et l'administration dans le cadre d'un règlement d'ensemble. Cette affaire m'inspire trois réflexions, madame la ministre.

Tout d'abord, nous devons inscrire dans le droit la notion d'établissement stable que, sur l'initiative des sénateurs communistes, le Sénat a adopté – j'en remercie d'ailleurs tous mes collègues.

Ensuite, l'administration fiscale espérait un redressement de 1,1 milliard d'euros, mais elle n'obtient finalement que la moitié de cette somme. C'est pour le moins un accord a minima.

Enfin, ce règlement débouche sur une convention fiscale dérogatoire dont nous ne connaissons pas les termes.

En ce qui concerne à présent les dégrèvements et remboursements d'impôts locaux, en 2021, les crédits du programme s'effondrent, puisqu'ils passent de 23 milliards d'euros à 7 milliards d'euros.

Deux événements expliquent cette contraction. D'abord, la réforme de la taxe d'habitation et, ensuite, la réforme des impôts de production.

S'agissant de la réforme de la taxe d'habitation, il est utile de se rappeler que nous arrivons, en 2021, dans la deuxième phase de la réforme. Jusqu'ici, l'allègement introduit en loi de finances pour 2018 avait pris la forme d'un dégrèvement et, par voie de conséquence, son coût était retracé par la mission dont je rapporte les crédits.

La mise en œuvre progressive de ce dégrèvement s'était ainsi traduite par une hausse importante des crédits de la mission : 3 milliards d'euros supplémentaires en 2018, 6 milliards d'euros supplémentaires en 2019 et 14 milliards d'euros supplémentaires en 2020.

À compter de 2021, ce dégrèvement est transformé en exonération et le produit de la taxe d'habitation est perçu par l'État.

Au bilan, le Gouvernement s'attend à une diminution de l'ordre de 10 milliards d'euros de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) acquittée par les entreprises.

Me voilà confronté à une contradiction, mais soyez rassurée, madame la ministre, cela n'effraie pas le dialecticien que je suis : la commission des finesses (Rires.)…, pardon, des finances…

M. le président. Un peu de sérieux ! (Sourires.)

M. Pascal Savoldelli, rapporteur spécial. … a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat, mais le rapporteur que je suis donne un avis défavorable !

La dette, l'impôt, les taxes : pour qui, combien ?

Loi de finances pour 2021 : remboursements et dégrèvements

28 novembre 2020

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, « c'est une chose redoutable que les propos du peuple animé par le ressentiment, et l'on paye toujours sa dette à la malédiction populaire », disait l'Agamemnon d'Eschyle.

Nos concitoyennes et nos concitoyens sont attentifs aux dépenses, aux politiques, mais également aux modalités de financement. La dette ? L'impôt ? Les taxes ? Pour qui ? Combien ?

Lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, ce n'est pas faute d'avoir proposé de taxer ceux qui bénéficiaient de la crise et de ceux dont le revenu a augmenté, que ce soit les grandes entreprises, les géants du numérique ou les 1 % de nos concitoyens les plus aisés !

Ce n'est donc pas une fatalité, c'est un choix politique délibéré et assumé : vous n'augmenterez pas les impôts des plus riches. L'explosion de la dette publique à 120 % aujourd'hui n'était pas inéluctable ; vous l'assumerez.

La phrase devenue célèbre du Président Macron, selon laquelle « il n'y a pas d'argent magique », nous surprend. Notre pays émet des titres à moyen terme à un taux d'intérêt de 0,2 %, et à court terme à des taux négatifs. On nous paye donc pour financer nos investissements et nos services publics. Je ne sais pas si l'argent est magique, mais la planche à billets n'a jamais produit autant de milliards !

Le poids des intérêts de la dette, il faut que les Français le sachent, diminue tous les ans. L'année dernière, cette dépense s'élevait à 8,63 % des dépenses totales de l'État. Entre 2019 et 2021, la charge de la dette a diminué de 5 milliards d'euros et elle ne représente plus que 37 milliards d'euros chaque année. C'est bien peu au regard du volume de dette, qui devrait atteindre 2 500 milliards d'euros en 2021.

En outre, la BCE a pris en charge ce surplus d'émissions dû à la crise sanitaire. Pourquoi nous parler d'un cantonnement de la dette covid ? Elle a été rachetée en totalité par la BCE !

Nous sommes prévenus : après la crise, ce sera « réforme structurelle » et « réduction des dépenses publiques ». Traduction : réforme des retraites et politique austéritaire !

Encore une fois aveuglés par votre libéralisme dogmatique, aveugles au contexte, vous refusez l'investissement public. Pourtant, même le Fonds monétaire international (FMI) encourage tous les États à investir ! Je le cite : « Une augmentation de 1 % du PIB des investissements publics pourrait augmenter le PIB de 2,7 %, l'investissement privé de 10 % et, surtout, créer entre 20 et 33 millions d'emplois, directement et indirectement. »

Investir par la dette ? Oui, mais dans quoi ? Mes chers collègues, il faut renforcer nos services publics !

Prenons l'exemple de l'énergie. C'est un bien commun, et un service public national au croisement des enjeux environnementaux, sociaux, d'égalité et de souveraineté industrielle.

Votre stratégie, madame la ministre, consiste aujourd'hui en un désengagement progressif de l'État dans deux entreprises, et surtout en la désintégration de deux entités, EDF avec le projet Hercule et Engie avec un projet de scission de l'entreprise en deux. En voici les conséquences : hausse des tarifs pour les usagers ; détérioration des conditions de travail et perte de statut pour les salariés ; perte de savoirs et de maîtrise industrielle.

En revanche, les dividendes augmentent toujours davantage. L'État, via l'Agence des participations de l'État (APE), détient actuellement 83,6 % du capital d'EDF et uniquement 23,6% d'Engie, dont il prévoit depuis la loi pour la croissance et la transformation des entreprises, dite loi « Pacte », de se désengager totalement.

Il est impératif de changer le statut de ces deux entreprises. Il faut retrouver un véritable service aux usagers, grâce à la création d'un établissement public. Le marché nous a montré ce qu'il engendrait ; retrouvons un monopole d'État pour l'énergie afin de garantir un service de qualité pour tous, indépendamment des intérêts financiers. Se chauffer, se laver, se nourrir, cela ne saurait être mis à mal par la distribution de dividendes !

La relance doit être l'occasion de rappeler nos fondamentaux, et notamment l'investissement public. La dette n'est pas le problème, mais bien la solution. Cessez de vouloir nous apitoyer en évoquant son poids pour les générations futures ! C'est en agissant pour celles qui vivent aujourd'hui que les suivantes vivront dignement.

Nous ne voterons pas les crédits de cette mission.

Vous êtes forts avec les faibles et faibles avec les forts

Loi de finances pour 2021 : économie

28 novembre 2020

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous déplorons que, dans ce projet de loi de finances pour 2021, les crédits consacrés à l'économie soient éparpillés entre la mission « Économie » et le plan de relance.

Malgré l'illisibilité qui en découle, les lacunes sont évidentes : le commerce de proximité et l'artisanat représentent 3 millions d'entreprises et 3,5 millions de salariés. Une seule question compte : combien d'entre elles baisseront définitivement le rideau après les deux confinements que nous venons de vivre ? Et à cause de ces fermetures, combien de personnes auront tout perdu, leur commerce pour les petits patrons, leur travail pour les salariés, mais aussi leur maison et leurs économies pour beaucoup ?

Certes, on trouve des mesures éparses de soutien comme les programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » ou le déploiement de cent foncières pour six mille fonds de commerce, mais elles s'inscrivent toutes dans le long terme.

Or il y a urgence, d'autant que le Gouvernement n'a pas renoncé à la réforme des réseaux consulaires, prévue par la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, ni à la diminution des ressources affectées aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) – 350 millions d'euros en moins depuis le début du quinquennat, 100 millions jusqu'en 2022 –, sans parler du Fisac.

Madame la ministre, les mesures en faveur des TPE et des PME sont insuffisantes. Vous me répondrez qu'il y a le chômage partiel, le fonds de solidarité et les prêts garantis par l'État, mais le problème, c'est que le Gouvernement est fort avec les faibles et faible avec les puissants.

Par exemple, plutôt que de travailler à une réouverture des librairies, vous avez fermé les rayons « culture » des hypermarchés. Pendant ce temps, Amazon et les autres géants du e-commerce ont tranquillement régné pendant un mois sur le marché du livre, entre autres secteurs.

Et alors qu'Amazon paie peu d'impôts et participe activement à la fraude fiscale à la TVA de ses revendeurs intracommunautaires, le ministre de l'économie s'est félicité d'avoir fait reculer le Black Friday d'une semaine – la belle affaire ! Amazon s'en est félicité pour en récupérer le mérite et se donner une image vertueuse après un mois de profits au détriment des commerces de proximité. Nous aurions préféré légiférer pour imposer à Amazon une taxe alimentant le fonds de solidarité.

Aujourd'hui, les commerces rouvrent : c'est bien, mais c'est insuffisant, car il va leur falloir compenser plusieurs mois de fermeture. Et ce sera pire pour les restaurants, les cafés et leurs personnels, dont les revenus dépendent en partie des pourboires – ils devront attendre le 20 janvier prochain.

S'ajoutent à cela les difficultés d'accès au fonds de solidarité malgré quelques avancées, obtenues notamment par le Sénat. Par exemple, pourquoi les gérants salariés en sont-ils encore exclus, alors qu'ils cotisent pour l'ensemble des risques et qu'un patron affilié au régime social des indépendants peut en bénéficier ?

Il est quand même incroyable que Bercy soit capable de créer une multitude de conditions pour exclure les petits commerçants du fonds de solidarité et qu'à l'inverse, quand on parle des aides publiques versées aux grands groupes qui dans le même temps licencient, versent des dividendes et ont des filiales dans les paradis fiscaux, le conditionnement devienne tout à coup impossible !

Surtout, fondamentalement, c'est la demande qu'il faudra soutenir pour relancer la machine économique, car, si les fêtes de fin d'année approchent, les Françaises et les Français paient le prix fort de cette crise, avec un chômage en hausse et 1,1 million de salariés au chômage partiel avant même le reconfinement de novembre.

M. le ministre de l'économie l'a d'ailleurs reconnu sur France Inter cette semaine : « Les salariés font des efforts considérables et la vie est difficile pour eux. » Nous n'avons cessé, au groupe CRCE, de le dire. Dans cette même émission, le ministre « demandait » aux entreprises de faire elles aussi des efforts. Demander, madame la ministre, ne pouvons-nous rien faire de plus dans cette période de licenciements massifs ?

L'État, avec le Parlement, a la possibilité, par la loi, de transformer ces demandes en actes, par exemple en interdisant le versement des dividendes en 2021 ou en conditionnant les aides à des critères d'emploi et d'environnement.

Mais les difficultés ne touchent pas seulement les salariés au chômage partiel et ne datent pas de cette crise. Pour soutenir la demande, les salaires doivent être augmentés. Inutile de préciser que nous ne voterons pas les crédits de cette mission.

L'aide publique versée aux entreprises doit être conditionnée

Loi de finances pour 2021 : article 56 sexies

28 novembre 2020

Nous avons eu l'occasion, ce soir, de parler de la conditionnalité. Elle a été évoquée par un sénateur qui émet souvent un avis défavorable sur nos amendements (Sourires.) : vous avez dit, monsieur le rapporteur spécial, que l'emploi était prioritaire. Vous avez raison !

Madame la ministre, comment poser des conditions de manière à maintenir l'emploi dans les grandes entreprises qui perçoivent des aides publiques et voudraient licencier ?

Je prendrai un seul exemple : pas plus tard que le 21 novembre dernier, Danone a annoncé la suppression de 500 postes, rien qu'en France. On pourrait penser que le groupe rencontre des difficultés. Non, Danone enregistre déjà, cette année, une hausse de 0,8 % des dividendes, qui nourriront les actionnaires à hauteur de 1,5 milliard d'euros. La direction joue d'ailleurs cartes sur table : elle dit escompter 1 milliard d'euros du coup de rabot sur les emplois.

Et vous savez, madame la ministre, que je pourrais citer bien d'autres exemples !

Outre la question de l'emploi, qui doit être prioritaire dans la conditionnalité de l'aide publique versée aux grands groupes, se pose une autre question, celle du lien entre l'État et les marchés financiers. Cette question va plus loin et on ne saurait l'approfondir ce soir. Toujours est-il que, si l'on ne prévoit aucune conditionnalité, les marchés prendront le pas sur les États et le droit politique s'effacera devant le droit des marchés.

Le présent amendement est inspiré par un souci de justice sociale et de qualité et de sérieux de la gestion de l'argent public. Au-delà, il pose la question de la relation entre l'État et les marchés financiers. Que l'on ne nous parle pas, en réponse, des relations entre l'État et les entreprises ! Je parle bien de l'État, des marchés financiers et des dividendes.

Ce budget est un affront pour la recherche

Loi de finances pour 2021 : recherche et enseignement supérieur

30 novembre 2020

Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, rarement aura été aussi vain, futile et factice l'exercice de discussion budgétaire auquel nous nous livrons ce jour. Il survient dans un moment de crise majeure et de fragilisation extrême des établissements de l'enseignement supérieur, des étudiants et de la communauté éducative. Alors que l'université aurait besoin d'être secourue sans délais par un plan d'aide d'urgence, elle est restée à l'écart des quatre lois de finances rectificatives et des dispositions budgétaires de la loi de programmation de la recherche.

La pandémie a mis en lumière et exacerbé les conditions matérielles catastrophiques dans lesquelles se débattent la grande majorité des étudiants. Sans moyens supplémentaires, les universités ont tenté d'assurer leurs missions pédagogiques, de continuer à accueillir les étudiants dans le respect des normes sanitaires et de fournir des moyens d'existence aux étudiants les plus fragiles. Ouvrons les yeux, mes chers collègues : la faim rôde sur les campus, les universités sont exsangues et la situation économique des Crous est gravement compromise.

Votre gouvernement a décidé d'envisager la réouverture des campus en février de l'année prochaine. Vous me permettrez de considérer que cette décision a été prise pour des raisons davantage économiques que sanitaires, car les universités seraient prêtes à recevoir les étudiants si vous les aidiez financièrement à aménager leurs conditions d'accueil.

Soyons honnêtes : il n'est pas possible de maintenir pendant bientôt un an les étudiants à l'écart de leurs campus sans que cette séparation forcée ait de conséquence sur leur formation, sur leur santé psychique et sur la fonction même de l'institution universitaire. Sous nos yeux point une génération sacrifiée. L'ensemble du système universitaire est installé sur un volcan ; il est de notre responsabilité collective, mes chers collègues, que son éruption ne survienne pas avec la débâcle.

Pour affronter cette situation exceptionnelle et permettre aux universités d'y faire face « quoi qu'il en coûte », il aurait fallu un budget exceptionnel. Or celui que vous nous présentez est structurellement insuffisant pour maintenir l'essentiel et satisfaire nos ambitions collectives pour l'université.
Ce budget, comme tous ceux qui l'ont précédé depuis dix ans, ne donne pas aux établissements les ressources supplémentaires nécessaires pour contrepeser la hausse de la démographie estudiantine. Une nouvelle fois, comme chaque année depuis dix ans, la dépense moyenne par étudiant est en baisse ; il se pourrait qu'elle franchisse, en 2021, le seuil fatidique des 10 000 euros. Notre rapporteur spécial, la sénatrice Paoli-Gagin, nous le dit : « Le mode de financement des universités paraît au mieux fragile et peu pérenne, au pire obsolète. ».

En 2021, première année de mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche, les plafonds d'emplois seront en baisse, tant ceux qui sont rémunérés par les titres 2 et 3 que ceux qui sont directement financés par les opérateurs. Les rares créations d'emplois le seront « en mobilisant la vacance sous plafond d'emplois ». Votre ministère, madame la ministre, a trouvé la martingale prodigieuse qui consiste à financer des promesses par des promesses !

MM. Max Brisson et Stéphane Piednoir. Ah !

M. Pierre Ouzoulias. La situation budgétaire de la recherche n'est pas meilleure, et la chose est extravagante quand on se rappelle que la loi de programmation de la recherche, qui n'est pas encore promulguée, s'était vu assigner pour projet de porter « un effort budgétaire inédit depuis la période de l'après-guerre ». Vous me permettrez de reprendre les analyses implacables et affligées du rapporteur spécial, le sénateur Rapin, pour vous exposer rapidement ce désastre.

En 2021, cet « effort budgétaire inédit » se manifestera par une baisse des moyens budgétaires de la Mires consacrés à la recherche par rapport aux dépenses du budget général de l'État. Ce ratio était de 4,6 % en 2020 ; il diminuera à 3,9 % en 2021. Toujours plus désabusé, notre rapporteur spécial montre que les crédits supplémentaires qui donneraient l'impression de satisfaire les objectifs de la loi de programmation sont en fait destinés à « venir combler des "trous budgétaires" identifiés de longue date ».

In fine, les moyens réellement nouveaux de ce budget consistent en une maigre enveloppe de 124 millions d'euros. Je partage totalement la conclusion de notre collègue Jean-François Rapin :

« Ces choix budgétaires sont aux antipodes de l'esprit ayant présidé à l'élaboration d'une loi de programmation. » Ce constat amer nous oblige à nous interroger sur la façon dont ce gouvernement nous a trompés sur ses intentions véritables et sur la sincérité de la loi de programmation.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Tout en nuances…

M. Pierre Ouzoulias. Ce budget est un affront pour la recherche et un affront pour la représentation nationale !

Vous faites porter la gestion de la crise sanitaire sur les seuls crédits de l'assurance maladie

Loi de finances pour 2021 (santé)

30 novembre 2020

Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je souhaite débuter mon intervention sur la mission « Santé » en dénonçant le choix du Gouvernement qui consiste à faire reposer la gestion de la crise sanitaire de la covid-19 sur les seuls crédits de l'assurance maladie.

C'est un choix politique, monsieur le secrétaire d'État : vous faites porter sur les assurés sociaux et les familles ce fardeau supplémentaire. En choisissant de faire payer à la sécu la pandémie de covid-19, le Gouvernement pose la question de l'action de l'État en matière de santé publique.

Dans le bleu budgétaire de la mission « Santé », on peut lire, en page 8, que « le Gouvernement élabore et conduit une politique globale de santé qui vise à développer une politique accrue de prévention, à assurer la sécurité sanitaire et à organiser une offre de soins de qualité adaptée pour nos concitoyens et dans tous les territoires. » Selon cette définition de la santé publique, l'intégralité des dépenses liées à la gestion de la covid-19 devrait relever de cette mission de l'État. C'est la raison pour laquelle nous avions refusé, l'an dernier, le transfert de Santé publique France à l'assurance maladie.

Concernant la prévention, la sécurité sanitaire et l'offre de soins, les crédits de la mission semblent déconnectés de la pandémie, comme les crédits pour l'indemnisation des accidents médicaux.

L'absence d'ambition de l'État en matière de prévention est parfaitement visible s'agissant des crédits du programme 183 consacrés au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Le PLF pour 2021 ne prévoit aucun crédit supplémentaire, alors que les associations de victimes de l'amiante ont enfin obtenu la reconnaissance du préjudice d'anxiété et que le nombre de victimes demeure largement sous-évalué.

La reconnaissance du covid-19 en maladie professionnelle ne dispose d'aucun crédit supplémentaire, et la proposition de l'Assemblée nationale d'ajouter 2 millions d'euros pour les victimes a été refusée par le ministre de la santé.
De la même manière, aucune augmentation des crédits n'est prévue pour l'Institut national du cancer, malgré les retards de prise en charge liés à la crise sanitaire. Depuis le confinement du printemps dernier, 45 000 actes de chirurgie oncologique et 12 % des chimiothérapies ont été annulés ou reportés.
S'agissant de la protection maladie, qui concerne essentiellement l'aide médicale de l'État, je voudrais rappeler que nous nous sommes opposés l'an dernier au durcissement des conditions d'accès à l'AME et à la mise en place d'un délai de carence de trois mois pour les étrangers en situation irrégulière.
Une réforme injuste d'un point de vue humanitaire qui touche des personnes fragiles et soumises aux trafics du corps humain, au travail non déclaré… Et une réforme inefficace d'un point de vue financier, car retarder une prise en charge médicale ne peut conduire qu'à en alourdir le coût en cas d'aggravation de la pathologie.

Pourquoi alimenter de nombreux fantasmes autour de l'AME quand seuls trente-huit cas de fraude ont été avérés en 2019, soit 0,06 % du montant total de 1'AME ? (Exclamations sur des travées du groupe Les Républicains.)
Pourquoi tant de suspicions et de conditions autour de l'AME quand la fraude patronale s'élève à 20 milliards

d'euros sans aucun contrôle ? Le dernier rapport de Médecins du monde sur l'accès aux droits et aux soins devrait au contraire nous inquiéter quant à l'état de santé et à l'accès aux soins des plus précaires.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe votera contre les crédits de la mission « Santé ».

Cette mission semble faire abstraction des conséquences sociales de la crise

Loi de finances pour 2021 : solidarités, insertion et égalité des chances

30 novembre 2020

Madame la présidente, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais rendre hommage aux bénévoles des associations humanitaires, qui, au quotidien, distribuent des repas et cherchent des solutions d'hébergement à la place de l'État, qui a abandonné ces nouveaux pauvres apparus ces derniers mois.

Les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » semblent faire abstraction complète des conséquences sociales et économiques de la pandémie de covid-19. La crise sanitaire a plongé dans la précarité et la pauvreté des millions de personnes, du jour au lendemain, et fortement accentué les inégalités sociales. Les dépenses de RSA sont en hausse de 10 % et les demandes de 20 %. Mon collègue Pascal Savoldelli vous faisait remarquer à quel point ces dépenses avaient explosé ces derniers mois, mettant nos départements à genoux.

Les banques alimentaires, sur le terrain samedi encore, constatent une hausse de la demande de l'ordre de 20 % à 25 %. Selon le Secours populaire, 1,3 million de personnes supplémentaires sollicitent les aides alimentaires. L'Insee vient d'annoncer que 634 000 jeunes étaient inscrits à Pôle emploi à la fin de septembre 2020. C'est 10 % de plus qu'en 2019.

À cela s'ajoute l'exclusion de 300 000 foyers de la prime d'activité, à cause de la prise en charge du chômage partiel par l'État.

C'est la double peine pour ces salariés, qui perdent 15 % de salaire net par mois, ce qui risque de les faire basculer vers la pauvreté.

Face à cette situation, le budget de la mission ne répond pas à la demande des associations d'augmenter de 10 % le RSA. D'un côté, vous refusez une mesure chiffrée à 1,2 milliard d'euros à destination des plus précaires, mais, de l'autre, vous aidez les plus riches à hauteur de 28 milliards d'euros avec la suppression de l'ISF et de la taxe d'habitation.

Votre politique de classe n'a pas de limite quand vous décidez de raboter l'aide alimentaire de 8 millions d'euros.

Face à l'urgence sociale, le Premier ministre a annoncé, le 26 novembre, des mesures pour les travailleurs précaires et les jeunes qui sont dérisoires et en décalage avec la réalité du vécu de celles et ceux qui ont perdu leur emploi. Vous êtes coincés dans un discours culpabilisant des personnes sans emploi, alors que la pandémie entraîne le licenciement de milliers de salariés, aujourd'hui dans les grandes entreprises, et, demain, chez les petits commerçants.

L'augmentation des crédits du programme 137 relatif à l'égalité femmes-hommes ne doit pas cacher l'augmentation des violences faites aux femmes. Je rappelle d'ailleurs que le rapport d'information sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes de mon collègue Éric Bocquet, préconisait d'intégrer les crédits destinés à l'hébergement des femmes victimes de violence au sein du programme 137 plutôt de les laisser au sein de la mission « Cohésion des territoires », pour plus de lisibilité et d'efficacité.
Vous avez apporté une première réponse aux 185 maires, mais nous serons vigilants pour nous assurer que, de la parole donnée, nous passions aux actes sur le terrain.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les crédits de la mission « Solidarités, insertion et égalité des chances ».

Le ministère de la culture a-t-il encore les moyens humains de ses ambitions ?

Loi de finances pour 2021 : culture

30 novembre 2020

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le budget qui nous est proposé comporte d'indéniables mesures financières en faveur de la culture.

De la même façon, il convient de reconnaître que le Gouvernement a consacré, cette année, des moyens budgétaires considérables pour aider les opérateurs, les entreprises et les artistes. À ce titre, l'aide forte apportée aux intermittents du spectacle distingue notre pays de ceux dans lesquels les compagnies sont dissoutes et les musiciens invités à changer de métier.

M. Julien Bargeton. Bravo !

M. Pierre Ouzoulias. Néanmoins, cette exception culturelle ne constitue pas une garantie absolue de sa préservation, et avec les difficultés reviennent les incertitudes sur l'essentialité de la culture et l'impérieuse nécessité d'accéder aux biens et aux services culturels.

Plus que tout autre, le monde de la culture doit justifier en permanence son utilité. Cela le fragilise, mais cela lui donne aussi une grande force, car chacun de ses acteurs sait qu'il défend beaucoup plus qu'une activité. Dans le cadre de leur mission, les parlementaires de la commission de la culture que nous sommes partageons cet engagement militant, mais mesurons aussi pleinement la difficulté de notre sacerdoce.

Tout en saluant les mesures d'aides mises en œuvre par l'État et les collectivités, nous pressentons confusément qu'elles risqueraient in fine d'être insuffisantes si la vie culturelle ne se rétablissait pas rapidement, dans les meilleures conditions sanitaires et économiques.

La crise pandémique a montré l'extrême dépendance de nos institutions et de nos entreprises culturelles aux soutiens de toutes natures. Ce constat nous oblige à poursuivre ces actions au risque de tout perdre. Déjà se pose la question de la possibilité d'organiser les festivals et de pouvoir donner du travail à tous les intermittents, alors que leur année blanche s'achèvera cet été.
D'autres secteurs de la culture ont été tout aussi fortement touchés, mais les pertes de ressources ont peut-être été moins perceptibles. Je pense particulièrement à la filière du patrimoine et de l'architecture, dont le chiffre d'affaires global a sans doute été amputé du tiers.

Je reconnais l'effort budgétaire sans précédent consenti pour les monuments historiques. Toutefois, avec notre rapporteur de la commission de la culture, Philippe Nachbar, dont je salue la qualité de l'analyse, je note la part prépondérante des grands monuments dans la liste des restaurations projetées et, dans celle-ci, le très grand nombre des bâtiments appartenant à l'État.
Les conditions calendaires imposées pour la mise en œuvre du plan de relance imposaient certainement ces choix. Néanmoins, ils accentuent des déséquilibres récurrents que notre commission dénonce régulièrement en faveur d'un patrimoine très parisien, aux dépens d'un petit patrimoine plus rural, moins visible et un peu délaissé. Les moyens drainés par le loto du patrimoine ne suffiront pas à sa préservation.

La mobilisation de ce croît budgétaire pose plus fondamentalement la question récurrente des moyens humains dont disposent encore les directions régionales des affaires culturelles pour préparer les dossiers de restauration et pour aider les collectivités de petite taille à les porter.

La capacité de l'État à assurer sa mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage est déterminante, car elle interroge finalement le rôle de l'administration culturelle de l'État en région et son aptitude à soutenir localement un effort décidé nationalement. Il serait très dommageable que la mise en œuvre des moyens budgétaires supplémentaires de l'État soit compromise par l'insuffisance des moyens humains des Drac.

Parmi les édifices qui recevront la manne, certains choix posent question. Je pense, notamment, au château de Villers-Cotterêts. La nécessité de sa restauration est indiscutable, mais les délais de réalisation nous semblent peu réalistes, même si nous avons bien compris que l'achèvement des travaux devait coïncider avec celui de l'actuel quinquennat…

Par ailleurs, comme l'an passé, je m'interroge sur les missions, le programme, le fonctionnement et la pérennité de la Cité internationale de la langue française, que le château de Villers-Cotterêts devrait accueillir.

Je partage totalement l'idée d'une action résolue de la puissance publique en faveur de la défense et de l'illustration de la langue française, mais je suis persuadé qu'une telle politique doit mobiliser un grand nombre de ministères : elle ne peut être seulement portée par celui de la culture.

Comme l'an passé, l'exécution de ce budget devra être suivie avec grande attention par notre commission, non seulement pour s'assurer de son adéquation avec les urgences du moment, mais aussi pour vérifier que le ministère de la culture a encore les moyens humains de ses ambitions.

Il manque des mesures de soutien massif aux publics les plus fragiles

Loi de finances pour 2021 : solidarités, insertion et égalité des chances

30 novembre 2020

Rapporteur spécial de la commission des finances.

Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je partage l'essentiel de ce qui a été dit à l'instant par mon collègue Arnaud Bazin. Le principal problème ne réside pas dans les actions financées par la mission, qui sont utiles, voire indispensables, mais plutôt dans ce qu'il y manque, à savoir des mesures de soutien massif aux publics les plus fragiles, qui subissent de plein fouet les conséquences sociales de la crise sanitaire.

Les actions du plan de relance, en particulier celles en direction des jeunes, ne ciblent que ceux qui parviendront à s'inscrire dans un parcours d'insertion. Avec un taux d'emploi des jeunes qui a déjà progressé de 3,1 points au deuxième trimestre 2020, il ne fait aucun doute que nombre d'entre eux seront laissés sur le bord du chemin.

Nous évoquons sans cesse le plan « 1 jeune 1 solution », bien mal nommé, car au jeune précaire qui ne trouve pas d'emploi nous ne proposons pas de meilleure solution que 200 euros pour l'été, puis 150 euros pour l'automne. Dans l'ensemble, comme l'a justement dit mon collègue Arnaud Bazin, c'est le budget de l'an passé qui est reconduit.

Pour l'essentiel, les crédits de la mission évoluent comme les deux principaux dispositifs que la mission finance : la prime d'activité et l'allocation aux adultes handicapés (AAH), qui représentent à elles seules 80 % des crédits de la mission.

L'AAH tend à se stabiliser en 2020, après deux années marquées par des revalorisations, qui doivent être saluées, même si elles se sont accompagnées – nous avions déjà eu l'occasion de l'expliquer – de discrets coups de rabot, avec la suppression du complément de ressources et la réforme des règles de prise en compte du revenu des couples.

Quant aux dépenses de la prime d'activité, celles-ci devraient même diminuer. Cette diminution, qui tient au contexte de forte montée du chômage et donc de diminution du nombre de personnes éligibles, atteste du caractère procyclique du dispositif. Celui-ci est manifeste en cas de perte d'emploi, puisque la prime n'est pas prise en compte pour le calcul de l'indemnisation du chômage, et a donc pour effet d'accentuer la chute du revenu des personnes perdant leur emploi. Nous nous souvenons de la promesse présidentielle : grâce à la prime d'activité, « le salaire d'un travailleur au SMIC augmentera de 100 euros par mois ». La crise est venue rappeler que, en ce qu'elle n'ouvre aucun droit social, la prime d'activité n'est pas un salaire.

J'aimerais également dire un mot de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes, à laquelle nous avons consacré cette année un rapport de contrôle.

Nous ne pouvons que saluer la hausse significative des crédits du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes ». Ceux-ci progressent en effet de 11,4 millions d'euros en crédits de paiement, soit une hausse de 37,5 %. D'importants efforts restent encore à mener, qu'il s'agisse du nécessaire renforcement des structures d'accueil et d'écoute des femmes victimes de violences, ou encore de l'accompagnement des victimes de prostitution.
La lisibilité budgétaire de cette politique reste également à améliorer, sujet sur lequel notre rapport de contrôle formule plusieurs propositions qui, nous l'espérons, seront suivies d'effet.

Je tiens également à souligner que la période de crise sanitaire, à fort risque du point de vue des violences conjugales, a donné lieu, de l'aveu même des associations concernées, à une réelle mobilisation des pouvoirs publics et des forces de l'ordre sur la question, ainsi qu'au déblocage de crédits supplémentaires pour financer des actions urgentes. Nous considérons que cette mobilisation doit devenir la norme.

Ainsi, malgré certains points positifs que j'ai pu souligner, ce budget ne cesse d'étonner par son déni de la crise sociale que nous traversons. Une véritable lame de fond nous menace dans les semaines et les mois à venir. Pour cette raison, et bien que pour l'essentiel nos constats convergent avec Arnaud Bazin, j'avais émis à titre personnel un avis de rejet des crédits, qui n'a pas été suivi par la commission des finances, même si ce fut sans un grand enthousiasme.

Ce budget ne répond pas à l'objectif républicain du droit au logement

Loi de finances pour 2021 : cohésion des territoires

1er décembre 2020

Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, la crise du covid a mis au jour l'ampleur des problèmes préexistants et récurrents dans notre pays.

D'abord, il faut évoquer l'ampleur du mal-logement : 150 000 sans domicile fixe (SDF), plus de 900 000 personnes sans logement personnel, et 12 millions de personnes fragilisées, qui sont en situation d'impayés, de surpeuplement, ou ont un taux d'effort excessif pour régler leurs loyers. Le confinement a également mis en évidence des inégalités insupportables au regard des conditions de logement. Enfin, la crise sociale a accru les problèmes de pouvoir d'achat des Français modestes, des classes moyennes et, surtout, aggravé la pauvreté.

Or le coût du logement occupe une part croissante dans les dépenses des Français. En moyenne, il représente plus de 25 % du total, mais beaucoup plus pour les plus jeunes et encore davantage pour les plus modestes. Le logement coûte trop cher aux Français et nécessiterait une politique volontariste de régulation des prix, tant des loyers que du foncier.

Mais il n'en est rien. À défaut, on devrait fortement renforcer les amortisseurs sociaux. Les aides personnalisées au logement (APL) sont parmi les plus efficaces de ces dispositifs. Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron, et bien avant la crise du covid, la pauvreté s'est accrue en France. Les études montrent que la baisse des APL en constitue l'une des causes majeures. Si les Français n'ont pas vu les effets du ruissellement, beaucoup ont subi une douche froide ! (Sourires.)

Notre groupe a déposé une proposition de loi sur la revalorisation des APL et la suppression du mois de carence. Le Sénat l'a votée, mais nous regrettons que nos commissions n'aient pas osé inscrire les montants correspondants dans ce projet de loi de finances.

En tout cas, le Gouvernement aurait dû prendre la mesure de la gravité de la situation. Or c'est l'inverse qui s'est produit, en particulier avec la réforme de la contemporanéisation des APL, dont on peut discuter le principe – qui pourrait paraître juste –, mais dont les conditions de mise en œuvre ont constitué un grave recul pour bon nombre de nos concitoyens. L'État fera une économie de 750 millions d'euros, même si l'on prend en compte la dégradation des ressources liée à la crise. Ces 750 millions d'euros seront prélevés sur les familles modestes : c'est une véritable injustice !

La baisse du nombre de logements neufs construits ne date pas de la crise, puisqu'elle a débuté dès 2017. Elle est pour une large part la conséquence de choix gouvernementaux. La ponction opérée par le Gouvernement sur les organismes HLM au travers de la réduction de loyer de solidarité (RLS) a provoqué une baisse de la production de logements sociaux, qui passera sous la barre des 100 000 cette année. Désormais, le budget de l'État ne met plus un euro dans le Fonds national des aides à la pierre (FNAP), faisant porter l'essentiel de la charge sur Action Logement. Je n'insisterai pas davantage sur les menaces qui pèsent sur cet organisme, car nous partageons, comme la quasi-unanimité de nos collègues, les conclusions du rapport élaboré par notre commission des finances sur le sujet.

Quoi qu'il en soit, le compte pour l'aide à la pierre n'y est pas. Or, disons-le haut et fort, la France a massivement besoin de logements sociaux en locatif et en accession.

Zéro euro pour l'aide à la pierre destinée au logement social, d'un côté ; 1,2 milliard d'euros inscrits au budget au titre des aides fiscales de type Pinel, de l'autre. Et cela ne vaut pas uniquement pour cette année, puisque cette charge pèsera sur les comptes au minimum jusqu'en 2033. La Cour des comptes relève que les logements ainsi produits sont quasiment au prix du marché et estime que de tels dispositifs sont chers pour l'État et les Français. En tout cas, le Gouvernement ne met pas l'argent prioritairement là où il le faudrait. La chute des aides à la pierre pour les HLM non seulement obère la construction, mais conduit à fixer des loyers de sortie trop élevés au regard des ressources de nos concitoyens. Il faudrait baisser le taux de TVA à 5,5 %, supprimer la RLS et créer une prime pour l'accession vraiment sociale : tout cela, hélas, n'est pas dans ce budget. C'est pourquoi nous défendrons des amendements en ce sens.

Enfin, la situation exigerait une mobilisation sans précédent de l'État pour la politique de la ville et en direction des quartiers populaires, que la crise percute de plein fouet, mais qui étaient déjà en terrible difficulté et trop négligés auparavant. Ils ont impérativement besoin d'investissements publics massifs, des moyens humains, éducatifs, des aides à l'insertion, à l'emploi, des initiatives associatives, citoyennes et économiques ; ils ont besoin d'un retour des services publics et d'un « booster » en matière de renouvellement urbain. C'est ce que demandent les maires à travers l'appel qu'ils ont lancé il y a peu. Nous soutenons pleinement leurs revendications.

Monsieur le secrétaire d'État, madame la ministre, ils doivent être entendus : les promesses qui leur sont faites doivent être vraiment tenues, en particulier le milliard d'euros du plan de relance ; et surtout, l'argent doit parvenir réellement et vite sur le terrain. Cela changera ! C'est d'ailleurs le sens de notre proposition visant à créer un fonds spécifique de la ville, un fonds souple, géré au plus près du terrain. (M. Bruno Belin tape sur son pupitre pour signifier à l'oratrice qu'elle a épuisé son temps de parole.)

Je conclurai, mes chers collègues, en disant que ce budget ne répond pas à l'impératif républicain, qui exigerait que la Nation se mobilise fortement, à la fois pour le droit au logement et pour une politique de la ville ambitieuse. Le groupe CRCE ne votera donc pas les crédits de cette mission.

Ce budget n'est pas à la hauteur des difficultés que connaissent les agriculteurs

Loi de finances pour 2021 : agriculture

1er décembre 2020

Monsieur le ministre, ce budget consacré à l'agriculture n'est tout simplement pas à la hauteur. Il n'est pas à la hauteur des difficultés que connaissent les agriculteurs. Surtout, il n'est pas à la hauteur de leur participation vitale dans le cadre de la covid-19.

En effet, elles et ils ont tenu et nourri le pays ; grâce à elles et eux, nous n'avons pas connu de pénurie. Pourtant, certains secteurs ont été durement atteints par cette crise sanitaire, notamment du fait des fermetures dans le secteur de la restauration et des petits commerces.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'agriculture, qui satisfait pourtant un besoin essentiel, ne représente que 1 % du plan de relance. Alors que le capital et les actionnaires profiteront allègrement de ce plan, les « premiers de corvée », dont les agriculteurs font partie, sont les grands oubliés. Nous le regrettons !
Monsieur le ministre, pensez-vous sincèrement que la baisse de 23 millions d'euros des crédits dédiés à la modernisation et au renouvellement des exploitations est aujourd'hui justifiable ? Que dire aussi de la baisse de 12 millions d'euros du budget consacré à la gestion équilibrée des territoires ? C'est incompréhensible !

De nombreux opérateurs, pourtant essentiels, comme FranceAgriMer, l'Anses et l'Agence Bio voient leurs subventions diminuer de 4 millions d'euros, au nom de la « maîtrise des dépenses publiques » ! Monsieur le ministre, nos fonctionnaires, vos équipes, ont besoin de moyens humains et financiers pour répondre aux défis qui nous sont posés.

Ce budget représente également l'échec des politiques publiques menées jusqu'à présent en matière de transition agroécologique.

Cette année, contrairement aux engagements présidentiels, nous ne sommes pas sortis du glyphosate. Pire, vous avez de nouveau autorisé les néonicotinoïdes pour la filière betterave. (Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.)

Le pire, c'est que vous amputez l'enveloppe allouée au Casdar de 10 millions d'euros par rapport à 2020, alors même qu'il s'agit d'un levier pour accompagner la transition agroécologique de notre agriculture.

Comment construire des alternatives viables et pérennes, si nous ne donnons pas les moyens à la recherche de les trouver ?

Monsieur le ministre, la transition agroécologique est un enjeu essentiel si nous voulons continuer à nourrir l'humanité, tout en préservant notre planète déjà très durement atteinte. C'est un enjeu environnemental, mais également sanitaire et social. Surtout, c'est un enjeu pour nos agricultrices et agriculteurs, pour leur santé, pour la santé des terres qu'elles et ils cultivent, sans qu'ils se retrouvent pour autant dans la misère. Les investissements et les accompagnements sont donc essentiels.

Je poursuis, tout naturellement, sur les revenus des agricultrices et des agriculteurs.

Ce projet de loi de finances ne tient aucun compte de l'échec de la loi Égalim, en matière de revenus des agriculteurs notamment. Cette loi avait pourtant pour objectif affiché, en même temps que la promotion d'une alimentation saine, durable et accessible à tous, l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire… Deux ans après sa promulgation, on peut dire que nous sommes loin du compte !

Par ailleurs, monsieur le ministre, on ne vous entend pas sur un sujet majeur : que pensez-vous des traités de libre-échange ? Il y en a quinze sur la table et on ne connaît pas votre avis ! C'est pourquoi je pose de nouveau la question : quand aurons-nous le droit de voter le CETA, l'Accord économique et commercial global, ici, au Sénat ? Il est impensable qu'un traité de libre-échange d'une telle ampleur, qui fait courir tant de risques à notre agriculture, mais aussi à nos normes environnementales et sociales et à nos services publics, ne soit toujours pas soumis à la ratification du Parlement dans son ensemble !

Cela est révélateur d'un véritable mépris du Parlement et du processus démocratique de la part du Gouvernement.

Je conclus sur le volet de l'alimentation en revenant sur un problème fondamental et urgent qui nous est posé, celui de la précarité et de l'extrême pauvreté, qui ont explosé avec la crise de la covid-19. Avant la crise, en 2019, 5,5 millions de personnes bénéficiaient de l'aide alimentaire, chiffre déjà gigantesque.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Eh oui !

M. Fabien Gay. Les associations nous font part, dans la période que nous traversons, d'une augmentation des inscriptions ; elles prévoient des hausses d'environ 30 %, peut-être de 40 %, du nombre de leurs bénéficiaires. Certes, à l'échelon européen, des aides ont été prévues, notamment au sein du programme React–UE, mais le risque est que ces aides soient élevées pour les deux prochaines années, et moindres les années suivantes, alors que la crise sociale ne sera pas finie. On peut très vite basculer dans l'extrême pauvreté. Il est urgent d'agir, monsieur le ministre, au-delà de vos seules prérogatives, pour mettre fin à cette précarité, en relançant le travail et en augmentant les salaires notamment.

Vous l'aurez compris : notre groupe ne votera pas les crédits de cette mission.

Le FCTVA n'est pas un cadeau fait aux collectivités

Loi de finances pour 2021 : article 57

2 décembre 2020

Nous allons bien évidemment voter cet amendement, qui reprend une de nos préoccupations. Rassurez-vous, je ne referai pas mon intervention de discussion générale.

Madame la ministre, vous venez de nous donner un chiffre montrant que l'État a mis plus que prévu. Tant mieux, ai-je envie de dire ! Cela signifie que tout le monde a été au rendez-vous, mais nous sommes dans une situation particulière. Je ne remets pas en cause ce que vous venez de dire sur le FCTVA, mais rappelons quand même que le FCTVA n'est pas un cadeau fait aux collectivités. C'est un retour, parce que, à un moment donné, elles ont investi. Je préfère le préciser ici.

Entendez que, pour toutes les communes, de la moins peuplée à la plus peuplée, ces dépenses pèsent lourd. En réponse, le Gouvernement propose de rembourser 50 % des masques achetés du 13 avril au 1er juin. Mais tout le monde se regarde et se dit : le surplus sanitaire ne concerne pas que cette période !

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : personne ne demande que tout soit intégralement compensé. Les élus locaux sont tous responsables et sont prêts à jouer le jeu sur toute la période, dans la durée. Nous demandons que l'État soit aussi dans le jeu sur l'intégralité de la période et pour l'ensemble des dépenses supplémentaires imposées de fait aux collectivités territoriales.

Il faut maintenir le bénéfice de l'intégralité de la CFE aux établissements publics territoriaux

Loi de finances pour 2021 : article 61

2 décembre 2020

Le récit que vient de faire Christine Lavarde est factuel et donc partagé. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé le même amendement visant à maintenir le bénéfice de l'intégralité de la CFE aux établissements publics territoriaux.

À l'intention de nos collègues un peu éloignés de cette métropole qui fait souvent parler d'elle, je voudrais rappeler qu'il s'agit d'une question très ancienne. La métropole du Grand Paris a pris une forme institutionnelle depuis 2016, mais en regardant son histoire, celle de la zone dense, celle de ses commandements financiers, politiques, culturelles, on constate qu'avant d'être institutionnalisée, elle était régulée soit par le marché, soit par l'État.

Nous avons des débats, mais pas ce soir. Avec ma collègue Lavarde, nos analyses divergent ; pourtant, il existe des entités rattachées aux communes, c'est-à-dire les établissements publics territoriaux, et ceux-ci ont des commandements économiques, écologiques, en termes de logement social ou de transport. Nous conservons nos différences d'analyse sur le fait institutionnel métropolitain, et d'autres collègues, que je reconnais, qui siègent notamment sur les travées qui me font face, souhaitent, comme moi, que ce débat soit tranché de manière claire, citoyenne et politique, mais nous nous accordons pour affirmer que l'on ne peut pas déconsidérer des politiques publiques et que, par conséquent, l'intégralité de la CFE doit aller aux EPT, qui sont des éléments du bloc communal.

Je souhaite que nous votions largement cette disposition, qui emportera des conséquences pour d'autres métropoles, quelles que soient leurs singularités. C'est important pour tout le monde !

Des maires ne savent plus comment boucler leurs budgets

Loi de finances pour 2021 : relations avec les collectivités territoriales

2 décembre 2020

Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je commencerai mon intervention en saluant l'effort accompli par l'ensemble des collectivités territoriales, de la plus petite de nos communes à la plus grande de nos régions, pour répondre aux besoins de leur population, qu'il s'agisse de sécurité sanitaire, d'accompagnement économique, mais aussi, et peut-être plus encore l'an prochain, pour répondre à l'urgence sociale à laquelle vont être confrontés nombre de nos concitoyennes et concitoyens.
Malheureusement, plusieurs rapports publiés ces derniers jours montrent à quel point la pauvreté s'installe durablement dans notre pays. Demain, les collectivités, communes, départements et régions, auront bien évidemment un rôle à jouer pour sécuriser le bien-vivre de ces femmes et de ces hommes.
Les collectivités, je le disais, sont bien présentes - l'État également, et mon propos n'est nullement d'affirmer que les collectivités seraient les seules à supporter l'effort -, cependant, pour la plupart, leurs ressources sont en baisse.

Madame la ministre, lors de votre audition, je vous ai interpellée sur la situation des communes qui sont encore confrontées à des dépenses supplémentaires pour 2020, et qui le seront d'ailleurs très certainement aussi pour l'année 2021.

Je ne me livrerai pas ici à un inventaire de ces dépenses supplémentaires – nous les connaissons –, mais je note tout de même que le Gouvernement a fait le choix d'un remboursement partiel des achats de masques effectués du 13 avril au 1er juin. Or nous savons toutes et tous ici que les collectivités locales n'ont pas attendu le 13 avril pour investir dans des masques afin de répondre aux besoins de protection sanitaire des populations et qu'elles ont continué à en commander après le 1er juin. Je pense notamment – beaucoup de communes de mon département l'ont fait, mais je suis certaine que cela a aussi dû être le cas ailleurs – aux achats de masques pour enfants dès que le port du masque à l'école primaire est devenu obligatoire par décision du Président de la République et du Gouvernement.

Voilà qui rejoint mon constat initial sur notre société. Aujourd'hui, pour nombre de familles, les questions de pouvoir d'achat n'ont rien d'anecdotique. Or les communes, les départements et les régions répondent présent et viennent les soulager.

D'ailleurs, comme je l'ai indiqué, les collectivités territoriales ont également assumé des dépenses supplémentaires liées aux protocoles sanitaires : on ne compte plus les heures supplémentaires de ménage, les achats de produits sanitaires, etc.

En outre, des communes subissent aujourd'hui des pertes de recettes en raison de l'absence de location de salles des fêtes, de la non-fréquentation des gîtes communaux ou d'établissements comme les piscines municipales et de la mise à l'arrêt d'un certain nombre d'activités de loisirs en général.

À l'heure actuelle, des maires ne savent pas comment boucler les budgets, et des élus nous alertent sur la situation de communes qui risquent d'être en cessation de paiement d'ici au mois de décembre. Je pense que nous devons leur apporter des réponses.

Si les dotations sont stables dans le projet de budget qui nous est soumis, il faudrait prendre en compte l'inflation et les évolutions démographiques dans l'analyse. Je ne me félicite donc pas des hausses, qui ne sont pas si importantes… Indépendamment du plan de relance, un certain nombre de dotations en soutien aux collectivités, comme la DSIL, la DTER ou la dotation politique de la ville, sont maintenues.

Nous pourrons aider et soutenir les collectivités qui n'ont plus de capacité d'autofinancement et qui ne peuvent plus investir aujourd'hui. Mais encore faut-il qu'elles disposent d'une « mise de départ » pour répondre aux besoins des populations.

Vous l'aurez compris, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le budget qui nous est proposé ne nous semble pas répondre aux besoins des collectivités territoriales, qu'il s'agisse de l'urgence ou du long terme. C'est pourquoi moi et les membres du groupe CRCE voterons contre les crédits de la mission « Relations avec les collectivités locales ».

Un décalage entre moyens alloués et impératifs d'efficacité

Loi de finances pour 2021 : défense

3 décembre 2020

Rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le modèle de soutien des forces armées a souffert du double effet de la révision générale des politiques publiques et de la précédente loi relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019. La commission a d'ailleurs souligné le décalage entre moyens alloués et impératifs d'efficacité, dans un contexte de haute intensité sanitaire.

Le service du commissariat des armées (SCA) a perdu 30 % de ses effectifs au cours des six dernières années. Nous veillerons tout au long de l'exécution de la LPM à ce que la direction centrale ne soit pas à nouveau confrontée à une pénurie de moyens humains, comme ce fut le cas lors de la précédente période de programmation. De même, la professionnalisation des filières du SCA dépend de sa capacité à bâtir des parcours et des carrières. Le niveau de qualification des personnels affectés par les armées au SCA doit correspondre plus systématiquement aux profils des postes.

Le service de santé des armées (SSA) a perdu 8 % de ses effectifs durant la précédente LPM. La loi relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 ne prévoit de remontée modérée des effectifs qu'après 2023 !

La mise en œuvre du nouveau modèle hospitalier militaire sera l'un des axes de la stratégie SSA 2030 qui est en cours de définition. Les cartes ont été rebattues par la pandémie. Les huit hôpitaux d'instruction des armées participent à l'offre de soins à l'échelle d'un territoire. À cet égard, les élus locaux doivent être étroitement associés à la définition de cette offre de soins.

La principale difficulté du SSA concerne la médecine des forces. Faute d'effectifs suffisants, les mêmes personnels supportent la charge de projection en OPEX. Le taux de projection des équipes médicales est supérieur à 100 %, malgré l'apport des réservistes et il atteint 200 % pour les équipes chirurgicales. Cette sur-sollicitation nuit à la fidélisation des personnels. Les conclusions du Ségur de la santé pèseront sur l'attractivité du SSA et devront sans doute être compensées dans le cadre de l'actualisation de la loi de programmation militaire.

Enfin, la vaccination contre la covid en France ne sera peut-être pas intégrée aux recommandations vaccinales adressées aux militaires. Or les militaires embarqués ou déployés en OPEX doivent absolument bénéficier de mesures de protection adéquates face à la pandémie. Je souhaiterais entendre Mme la ministre sur ce sujet sensible pour la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Une armée surtout tournée vers les opérations extérieures

Loi de finances pour 2021 : défense

3 décembre 2020

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la semaine dernière, lors de l'adoption des crédits de la mission « Action extérieure de l'État », Michelle Gréaume a souligné le déséquilibre entre l'évolution des moyens de notre diplomatie et celle, beaucoup plus rapide, des moyens de défense. La trajectoire de la LPM, en forte augmentation depuis trois ans, dont l'accélération est prévue de façon plus nette encore dans la seconde partie de sa mise en œuvre, fait en quelque sorte de nos armées notre vitrine diplomatique. Est-ce bien là le sens que nous devrions donner à l'action extérieure de la France ?

Notre budget militaire, avec une augmentation de 4,5 % cette année, atteint 39,2 milliards d'euros. On peut, comme vous le ferez, madame la ministre, se féliciter de cette augmentation programmée et respectée. On peut aligner les chiffres de la livraison promise et effective de nouveaux équipements : Griffon, Jaguar, fusils d'assaut, nouveaux avions MRTT (Multi Role Tanker Transport), hélicoptères, frégates…

Il est vrai que ces chiffres contiennent une part de remise à niveau nécessaire de nos capacités opérationnelles et de nos équipements, mais aussi du traitement et de la condition de nos militaires et de leurs familles : je pense au plan Famille, à l'hébergement, à l'augmentation des soldes, aux petits équipements. Je note toutefois que le service de santé des armées (SSA), auquel vous connaissez l'attachement de notre groupe, reste en souffrance.

Je veux insister sur un point : l'autosatisfaction sur des dépenses en augmentation ne suffit pas à dire, dans ce monde bouleversé et mouvant, si nous sommes sur la bonne trajectoire en matière de défense, quand tant d'incertitudes et d'évolutions géostratégiques nous interrogent.

Vers quelle armée, vers quel outil de défense nous conduit la forte augmentation actuelle des crédits ? Telle est la question qu'il faut se poser, me semble-t-il.

Madame la ministre, vous revendiquez la construction d'une armée tournée vers des engagements de haute intensité. Ce que nous construisons d'abord et surtout, c'est une armée massivement tournée vers la présence et les opérations extérieures. Ainsi, 13 000 de nos militaires sont déployés sur le territoire national, quand 5 100 le sont au Sahel dans l'opération Barkhane. Il y en a également 3 750 dans nos bases militaires au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Djibouti et aux Émirats arabes unis, 600 dans l'opération Chammal en Irak et Syrie, 4 500 en mission maritime sur les mers du monde et 400 auprès de l'OTAN.

La structure de déploiement vers laquelle nous ne cessons d'évoluer est donc claire et elle mériterait pour le moins un débat stratégique. J'espère par exemple que nous pourrons débattre de la poursuite, ou non, de l'opération Barkhane.

D'autres questions se posent toutefois. Par exemple, combien coûte et à quoi sert notre base aux Émirats arabes unis (Mme Nathalie Goulet s'exclame.), forte de 650 militaires ? Quand et où parlons-nous sérieusement de cela ?

Nos engagements financiers au titre de l'Europe de défense augmentent. Au service de quel projet stratégique

toutefois ? L'« autonomie stratégique européenne », nous répète le Président de la République. Or c'est exactement le contraire de ce que vient de déclarer la ministre allemande de la défense, qui parle d'en finir avec « l'illusion de l'autonomie stratégique » et pour qui l'OTAN reste l'unique boussole stratégique.

L'avenir de nos industries nationales de défense est une autre question majeure. Vous en faites un argument de soutien à la relance. De quelle relance parlez-vous ? De la relance du soutien à la conception de programmes d'armement adaptés à nos besoins de défense, ce qui serait une bonne chose, ou plutôt de la relance de programmes tournés vers l'exportation et la vente d'armes, guidés par l'engrenage d'une hypersophistication technologique, génératrice de surarmement ? À nos yeux, ces questions doivent être posées avec clarté.

Nous serions, pour notre part, par exemple favorables à une augmentation plus rapide du fonds d'investissement visant à sauvegarder nos sociétés d'intérêt stratégique, ainsi qu'à la reconstruction d'une filière nationale de production de munitions de petit calibre. Le paradoxe est que nous n'en avons plus, alors que Thales aide l'Australie à s'en construire une !

Enfin, j'en viens à l'avenir de notre dissuasion nucléaire, dans laquelle nous investissons cette année 5 milliards d'euros, sans compter le coût de lancement des études sur un nouveau porte-avions. Cela mérite un débat approfondi et sans tabou, au moment où s'approchent de nouvelles ruptures technologiques et où la fin du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, dénoncé par Donald Trump, risque de conduire à une nouvelle escalade extrêmement inquiétante.

Vous l'aurez compris, madame la ministre, c'est plus d'une revue d'intérêt stratégique de nos priorités budgétaires que d'une litanie de crédits à la hausse que nous estimons avoir besoin. La relance tous azimuts d'une course au surarmement technologique redevient un facteur majeur d'insécurité collective. À nos yeux, le temps est venu de procéder à la révision des objectifs de la LPM.

En l'état, nous voterons contre les crédits de cette mission.

Mal-être policier et violences policières, ces deux tabous doivent être abordés avec la même rigueur et sans détour

Loi de finances pour 2021 : sécurités

3 décembre 2020

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, cette mission a ceci d'étonnant que l'augmentation importante de ses crédits est principalement liée au plan de relance, avec, pour base, des annonces gouvernementales aux données budgétaires non-consolidées. Voilà qui, comme l'a relevé le rapporteur spécial, nuit non seulement à la lisibilité, mais aussi et surtout à la sincérité de l'information communiquée au Parlement.

Ainsi, hors plan de relance, les crédits de paiement de cette mission passent de 19,9 milliards d'euros à 20,21 milliards d'euros, marquant une stagnation certaine sans l'abondement important des crédits de relance, à savoir 118 millions d'euros pour la police nationale et 161 millions d'euros pour la gendarmerie.

Cette augmentation « exceptionnelle » satisfait les syndicats. Nous pouvons le comprendre et nous en féliciter, dans le sens où elle apporte des réponses à des questions récurrentes. Il en est ainsi de la revalorisation de 150 euros accordée aux 22 000 nuiteux, de la relance des discussions sur la gratuité des transports pour les policiers ou de la revalorisation des heures supplémentaires. Surtout, cela représente une occasion unique pour le ministère de l'intérieur de donner un coup d'arrêt à la dégradation des conditions de travail et de procéder à la remise à niveau des équipements.

Reste que l'effort est ponctuel et imputable à la crise sanitaire en cours. Or la situation matérielle dégradée de nos forces de l'ordre nécessite une réponse durable et une revalorisation pérenne des crédits de fonctionnement et d'investissement.

Nos convergences avec la majorité sénatoriale sur cette mission s'arrêtent là... (Sourires sur les travées du groupe SER.)

En matière de sécurité publique, nos principales critiques ont toujours principalement porté sur la politique menée, donc budgétisée, qui pose de nombreuses difficultés. Je pense à la très mauvaise gestion du maintien de l'ordre, qui est notamment porteuse de tensions et de violences policières. Je pense encore au niveau de formation de nos agents, qui est bien insuffisant. Je pense surtout au manque de proximité avec la population, à l'origine de deux maux pour nos forces de l'ordre : d'une part, le relâchement du lien, qui a entraîné la rupture de confiance entre police et population, d'autre part, pour les forces de l'ordre, la perte de sens de leur mission de service public, expliquant en partie le mal-être de nombre d'entre eux qui vont parfois jusqu'à commettre l'irréparable.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas de stigmatiser nos forces de l'ordre, qui sont confrontées au quotidien à la misère sociale et dont le travail anxiogène donne trop souvent lieu au pire. Selon nous, toutefois, mal-être policier et violences policières, deux tabous de notre société, doivent être abordés avec la même rigueur et sans détour. L'actualité brûlante dans laquelle s'inscrit cette discussion nous y invite plus que jamais.

Si l'attention médiatique s'est focalisée sur l'article 24 de la loi relative à la sécurité globale ; il n'en demeure pas

moins que nous pointons un autre problème d'envergure : le glissement dangereux de notre sécurité publique vers une privatisation. Il s'agit d'un enjeu phare qui n'aura pas échappé à la lecture de la commission des lois, puisque le rapporteur pour avis souhaite, pour alléger les tâches de procédure pénale, pour renforcer la présence policière dans l'espace public et diminuer leurs missions « périphériques », « la montée en puissance des autres acteurs de la sécurité », comme le suggère précisément ce texte à l'origine de la crise politique en cours et comme le ministre de l'intérieur l'appelle de ses vœux dans le Livre blanc de la sécurité intérieure récemment publié.

Pour notre part, nous persistons à dire que la sécurité publique est du ressort du pouvoir régalien et que les fonctionnaires de police et de gendarmerie sont des acteurs du service public. Glisser vers une privatisation n'améliorera en rien les conditions de travail de nos forces de l'ordre. Vouloir se couper de la police républicaine au profit d'un service de sécurité mercantile et servile, bien éloigné des fonctions régaliennes de l'État, est une grave erreur.

En réalité, cette question de la présence dans l'espace public de nos forces de l'ordre est non pas une question budgétaire, mais une question de doctrine d'emploi des forces de l'ordre. C'est une question éminemment politique !

Le chemin est encore long pour que convergent notre conception de la police républicaine et l'idée que vous vous en faites. C'est pourquoi nous voterons contre ces crédits, qui, d'ailleurs, mais je n'ai pas le temps d'aborder le sujet, sont également loin d'être à la hauteur en matière de sécurité civile.

Ce drame humain n'est pas à la hauteur de nos principes républicains

Loi de finances pour 2021 : immigration, asile et intégration

3 décembre 2020

Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, alors que la majorité sénatoriale s'inquiète de « la multiplication des demandes d'asile obéissant à des motifs socio-économiques plutôt qu'à des motifs politiques et du faible nombre d'éloignements auquel il est procédé », nous nous préoccupons, pour notre part, du manquement grave de notre pays à ses obligations en matière d'asile, notamment en matière d'accueil, et de la politique d'enfermement des migrants, opérée également à l'encontre des enfants.

Aussi, je vous le dis d'emblée, si nous nous opposons vertement aux crédits de cette mission « Immigration, asile et intégration », nos motifs sont diamétralement opposés à ceux des rapporteurs et de la commission des lois.

La hausse des crédits de cette mission s'inscrit pleinement dans la poursuite des objectifs dressés par la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie du 10 septembre 2018, dite loi Collomb.

Dans la droite ligne des réformes précédentes, cette loi a accentué la mise sous contrôle des demandeurs d'asile et multiplié les obstacles et les contrôles entravant, de fait, l'accès des étrangers à leurs droits fondamentaux.

Je ne peux aborder l'ensemble de la problématique, mais je voudrais aujourd'hui insister sur la question de l'hébergement des demandeurs d'asile et sur celle de l'enfermement des migrants.

Après 66 évacuations de campements depuis 2015 à Paris, l'évacuation brutale, place de la République, la semaine dernière, a mis en relief les dysfonctionnements de la politique d'asile en France : près de la moitié des demandeurs d'asile ne sont pas pris en charge. Telle est la réalité.

Malgré les créations de places de ces dernières années, le dispositif national d'accueil pour demandeurs d'asile reste marqué par un important sous-dimensionnement.

En octobre, selon l'OFII, 147 400 demandeurs d'asile ont reçu une allocation mensuelle, alors que la capacité d'accueil au sein du dispositif national d'accueil s'élève à 81 119 places. Ainsi, plus de 66 000 demandeurs d'asile seraient privés de prise en charge.

Cela va sans dire, les 4 500 places supplémentaires prévues dans ce budget ne permettront pas de rattraper le retard.

À cela s'ajoute la crise sanitaire en cours, qui, d'une part, fausse les chiffres, les prévisions, et donc le budget pour 2021, et, d'autre part, dégrade davantage les conditions sanitaires des campements de fortune rendus encore plus insalubres.

Il en est de même dans les centres de rétention administrative et dans les zones d'attente : la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté et l'Observatoire de l'enfermement des étrangers ont demandé dans ce contexte que soient libérés immédiatement les retenus. En vain !

De nombreuses associations, dont Médecins du monde et Amnesty International, dénoncent la banalisation de la privation de liberté des personnes étrangères. Cette politique « punitive » du Gouvernement envers les étrangers détenus dans les centres de rétention administrative entraîne des tensions et des drames : grève de la faim, émeutes, automutilation, tentatives de suicide… Pourtant, le Gouvernement s'entête en augmentant encore avec ce budget le nombre de places prévues dans les 21 CRA du pays. Ainsi 480 places supplémentaires sont-elles budgétisées.

Dans ces CRA, on continuera de compter des enfants, car le Gouvernement et sa majorité persistent également dans leur refus d'interdire l'enfermement des enfants, en dépit des condamnations multiples de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). En 2019, 136 familles, dont 279 enfants, ont été enfermées en rétention en métropole, et plus de 3 000 à Mayotte !

Le drame humain qui se joue dans l'échec de notre politique migratoire n'est pas digne de nos grands principes républicains. C'est pourquoi nous nous opposerons aux crédits de cette mission.

Les crédits de la présente mission sont insuffisants pour répondre à l'enjeu de l'égalité républicaine

Loi de finances pour 2021 : outre-mer

3 décembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux tout d'abord saluer l'ensemble des membres de la délégation sénatoriale aux outre-mer. Réunis ce matin, nous avons élu notre collègue Stéphane Artano à la présidence de cette délégation. Je me permets une nouvelle fois de le féliciter.

La délégation peut maintenant reprendre ses travaux. Il ne fait nul doute que leur qualité continuera à être reconnue, dans la lignée de ceux qu'avaient été entrepris les deux présidents précédents, MM. Serge Larcher et Michel Magras.

Mes chers collègues, vendredi dernier, nous nous sommes retrouvés derrière un amendement de notre collègue Victorin Lurel sur la mission « Plan de relance » pour créer un nouveau programme, intitulé « Plan pour l'égalité réelle outre-mer » et doté de 2,5 milliards d'euros. C'est à peu près le montant des crédits de la mission « Outre-mer » que nous examinons aujourd'hui.

L'objectif de cette mission est de réduire les écarts entre l'Hexagone et les collectivités d'outre-mer. C'est ambitieux, mais impératif.

Lorsque l'on parle d'égalité républicaine, nous avons l'ambition que les valeurs qui s'y rattachent soient partagées sur tout le territoire français, peu importe la distance qui sépare Paris de Papeete, Cayenne ou Pointe-à-Pitre.

Les crédits de la présente mission sont insuffisants pour répondre à cet enjeu de l'égalité républicaine. Certains soulignent l'évolution de l'enveloppe globale. Certes ! Pour notre part, nous souhaitons insister sur la baisse des crédits de paiement de l'action Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle, sur la diminution de 5 % de ceux du programme « Conditions de vie outre-mer », de quasiment 3 % de l'action Logement ou encore de 10 % de l'action Aménagement du territoire.

Nous parlons de crédits de paiement. À cet égard, nous souhaitons alerter, comme malheureusement chaque année, sur la sous-consommation des crédits de la mission « Outre-mer ». Cette non-utilisation de crédits ne justifie en rien la réduction des moyens alloués. Les difficultés à engager les dépenses de cette mission sont inacceptables. Nous demandons au Gouvernement d'agir à ce sujet. Le Parlement ne peut voter des crédits qui ensuite ne sont pas utilisés, alors que les outre-mer en ont cruellement besoin !

Le Gouvernement et le Parlement doivent être vigilants sur la bonne exécution des crédits du plan de relance comme de cette mission, ainsi que sur leur déclinaison dans les collectivités qui manquent d'appui en matière d'ingénierie de projet, dont l'État est responsable.

Cette sous-exécution chronique concerne notamment le logement, dont les crédits sont très inférieurs au niveau constaté jusqu'en 2017 et bien en deçà des besoins ressentis en outre-mer. Il y a 69 432 demandeurs de logements sociaux et les besoins de logements sociaux sont évalués à plus de 10 000 par an. La crise du logement en outre-mer est nourrie par la forte pression démographique, la rareté du foncier, l'urbanisation rapide, la pauvreté des ménages

et l'insalubrité. Pourtant, la commission des finances dénonce un niveau de crédits « historiquement bas ».

La crise touche de manière différenciée nos collectivités d'outre-mer, mais elle aggrave les inégalités. Rappelons que la part des jeunes de 18 ans en difficulté de lecture varie entre 30 % et 75 % dans les départements d'outre-mer, contre 10 % dans l'Hexagone. Le taux de chômage est deux à trois fois plus élevé qu'en métropole. Les personnes les moins qualifiées y sont surexposées. Par conséquent, la formation des jeunes doit être améliorée, et il faut renforcer les moyens de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité, d'autant plus que ses dispositifs sont déstabilisés par la crise.

Les effets de la pandémie creusent les écarts existants. C'est également vrai sur le plan économique, au regard de la grande dépendance des outre-mer à l'extérieur et au tourisme, avec de fortes incidences sur le pouvoir d'achat. Rappelons que les produits alimentaires coûtent en moyenne 12 % plus cher en outre-mer, et même jusqu'à 28 % à La Réunion, où un quart des habitants vivent avec moins de 867 euros par mois.

La pauvreté s'ajoute à cette « vie chère ». Le taux de pauvreté atteint ainsi 77 % à Mayotte, contre 14 % en France métropolitaine, où seul le taux de pauvreté de la Seine-Saint-Denis est à peu près comparable à celui de certains territoires ultramarins.

L'épidémie implique d'appliquer des règles sanitaires de base, comme se laver les mains. Toutefois, comment en faire un geste naturel lorsque l'on n'a pas d'eau au robinet ? Une réelle politique de l'eau doit être mise en œuvre en outre-mer, où la vétusté des réseaux entraîne, au quotidien, des coupures et des contaminations.

Monsieur le ministre, des crédits nous sont présentés, mais leur lecture ne nous inspire aucun enthousiasme. Nous savons bien que nous abordons un sujet transversal, touchant l'ensemble des ministères, mais votre rôle est essentiel pour faire entendre la voix de l'outre-mer auprès du Gouvernement. Les enjeux sont de taille !

Une inégalité de traitement persiste entre les générations du feu

Loi de finances pour 2021 : anciens combattants

4 décembre 2020

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, à la différence des années précédentes, je vais commencer mon intervention par une note positive : alors que je déplorais depuis des années qu'une secrétaire d'État soit en charge de ce budget, nous avons enfin devant nous une ministre déléguée. Si cela peut apparaître comme un détail pour certains, le monde combattant en est très satisfait.

Un ministère en tant que tel demeurera utile tant que les contentieux ne seront pas totalement réglés. Il convient d'ailleurs qu'il en soit ainsi, s'agissant de l'administration chargée des réparations pour services rendus à la République.

Depuis des années, nous œuvrons pour que le monde combattant obtienne réparation ; je veux rappeler que cette année verra la mise en œuvre de la mesure tant attendue de l'extension de la demi-part fiscale en faveur des conjoints survivants âgés de soixante-quatorze ans, dont le conjoint percevait la retraite du combattant.

La principale mesure annoncée concerne l'extension du nombre de veuves de grands invalides de guerre qui pourront bénéficier d'une augmentation de leur pension. C'est une bonne chose. Cette mesure, qui touchera 197 bénéficiaires et représente 0,05 % du budget de la mission, est éminemment sociale et amplement méritée, mais son incidence budgétaire n'est pas significative.

Il demeure toujours des inégalités et je déplore une nouvelle fois l'attitude du Gouvernement qui semble jouer la montre en ce qui concerne la troisième génération du feu – ce sont les derniers à avoir servi dans le cadre de la conscription qui était alors en usage. Or tout l'esprit de la loi du 31 mars 1919 qui a institué le principe du droit à réparation doit s'appliquer. L'avancée en âge des personnes concernées exige le règlement de ces contentieux. Nous ne devons plus attendre.

Madame la ministre, le coût des améliorations à apporter dans le cadre de l'égalité des droits entre acteurs d'un même conflit ou entre générations du feu ne bouleverserait pas sensiblement l'équilibre du budget de notre pays. Faire des économies de bouts de chandelle n'est pas tolérable envers des militaires qui ont servi leur patrie au péril de leur vie, de leur santé, de leur vie de famille, de leur vie professionnelle et qui n'avaient pas d'autre choix que de servir, en répondant à l'appel pour combattre sous les drapeaux.

Avec un taux de mortalité qui ne peut que s'accroître et qui est certainement voisin de 6 % pour la troisième génération du feu, une baisse du budget total de 3,4 % pourrait être considérée comme acceptable. Hélas, tout en relevant les points positifs de la réparation, nous ne pouvons pas nous en satisfaire. En effet, des mesures en trompe-l'œil, comme des transferts de budget, correspondant certes à des investissements nécessaires, masquent la réalité.

Dans les faits, rien n'est prévu pour la demi-part en faveur des veuves d'anciens combattants, dont le décès est antérieur à soixante-cinq ans. Il s'agit d'une discrimination par l'âge contraire à nos principes constitutionnels, alors que le coût de cette mesure serait extrêmement faible. L'inscrire dans ce PLF réglerait totalement ce point de

contentieux.

Nous sommes toujours dans l'attente de la constitution d'une commission tripartite chargée de trouver une solution au dérapage entre l'évolution des prix à la consommation, hors tabac, et celle de la valeur du point de PMI. Il s'agit d'une urgence absolue, tant cette différence porte atteinte, notamment, aux titulaires de PMI dont le handicap n'est pas compensé à sa juste valeur.

M. le président. Il faut conclure, ma chère collègue.

Mme Cécile Cukierman. Pour le bénéfice de la campagne double, une inégalité de traitement persiste entre les générations du feu, la troisième étant la seule à en être exclue.

Ces crédits paraissent bien dérisoires dans le contexte actuel

Loi de finances pour 2021 : sport, jeunesse et vie associative

4 décembre 2020

Monsieur le président, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, il a fallu beaucoup de temps pour que le Gouvernement prenne en compte le choc provoqué par la crise sanitaire sur le mouvement sportif. Il l'a fait avec retard, par des mesures très sectorielles et pour un effet bien modeste sur les clubs qui perdent, en moyenne, 25 % de leurs licenciés.

Les mesures dont on pourrait se réjouir ne sont pas toutes budgétées dans ce PLF, y compris celles que vous venez de détailler voilà quelques heures, madame la ministre.

Ainsi, si je salue bien évidemment le déplafonnement de la taxe Buffet affectée à l'Agence nationale du sport, qui a été missionnée pour mettre en œuvre le Pass'Sport et devrait, à ce titre, bénéficier de 100 millions d'euros, l'Agence a indiqué que rien ne se concrétiserait avant le printemps prochain.

Au-delà de la crise sanitaire, nos inquiétudes s'accroissent sur le modèle sportif qui se dessine, mesure après mesure. C'est désormais un groupement d'intérêt public (GIP) qui définit la politique sportive de la France. La mobilisation a empêché le transfert des CTS vers les fédérations, mais leurs effectifs continuent de fondre. L'Agence française de lutte contre le dopage doit faire toujours plus sans moyens supplémentaires et notre parc d'équipements vieillit inexorablement.

Les crédits affectés à la préparation des jeux Olympiques de Paris ne sauraient masquer cette situation. Pourtant, la pratique sportive est préconisée. Elle est même indispensable pour lutter contre les comorbidités, facteur aggravant du covid.

Les clubs ont et auront aussi un rôle décisif à jouer pour retricoter le lien social, tellement distendu ces temps-ci, mais à condition de pouvoir rebondir. Ce budget ne le permettra pas.

Les crédits affectés à la jeunesse et à la vie associative paraissent eux aussi bien dérisoires dans le contexte actuel.

Nous avons conscience que la mission examinée aujourd'hui ne résume pas à elle seule l'ensemble de la politique en faveur de la jeunesse, mais nous ne trouvons trace à aucun autre endroit du PLF de l'ambition nécessaire pour que la jeune génération ne soit pas la génération sacrifiée du covid.

Les crédits augmentent de 40 millions d'euros par rapport à 2020, mais cette hausse s'explique, à hauteur de 32 millions d'euros, par le doublement du budget du service national universel.

Quoi que l'on pense du SNU, il ne saurait être la priorité du moment. Le séjour de cohésion, qui constitue la première phase du dispositif, n'a pas eu lieu au printemps dernier. Et pour cause ! Au reste, nul ne sait, si les missions d'intérêt général qui en composent la deuxième phase verront le jour, d'autant que les partenaires pressentis pour accueillir les jeunes doivent se débattre dans des missions qui demandent déjà toute leur mobilisation.

Pour cette raison, nous proposons de redéployer ces crédits, via le fonds pour le développement de la vie associative, vers le tissu associatif qui souffre. Celui-ci bénéficiera d'environ 15 millions d'euros issus des comptes bancaires inactifs – enfin ! Toutefois, chacun sait déjà que ce sera insuffisant.

La création de nouveaux contrats de service civique peut répondre en partie à la situation d'urgence, mais il faudra veiller aux abus en termes d'emplois déguisés, inhérents au dispositif même et dont les risques peuvent se trouver renforcés par la situation de fragilité que connaissent les différents acteurs qui recrutent ces services civiques.

D'autres dispositifs, comme les postes Fonjep – Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire –, sont en augmentation, mais ils risquent eux aussi de ne pas produire leur plein effet, car la situation financière des associations menace de leur interdire de compléter les financements pour qu'ils se traduisent véritablement en nouveaux postes créés.

Quant aux parcours emploi compétences, les deux cents maires mobilisés pour alerter sur le risque de décrochage des quartiers populaires les jugent notoirement insuffisants.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ces budgets.

Il s'agit d'un rattrapage : les augmentations successives sont insuffisantes

Loi de finances pour 2021 : justice

4 décembre 2020

Avec 8,2 milliards d'euros pour la justice cette année, c'est un budget « exceptionnel » et « historique », avez-vous affirmé, monsieur le garde des sceaux, lors de sa présentation à la presse le 29 septembre dernier. En soi, nous ne pourrions que nous en réjouir, mais qu'en est-il vraiment d'un point de vue purement comptable et du point de vue de la répartition de ces crédits, autrement dit de ce qu'ils financent ?

Certes, le budget augmente pour la justice – comme depuis 2012, d'ailleurs –, et cette année de 8 % hors charges de pensions, mais, comme d'autres orateurs l'ont indiqué avant moi, il s'agit avant tout d'un rattrapage. Il n'est donc qu'à moitié réjouissant, et ce d'autant que l'augmentation continue des moyens depuis 2012 est insuffisante pour sortir la justice de la pénurie à laquelle elle est confrontée.

La comparaison avec nos voisins européens est à ce titre assez douloureuse : la France consacre moins de 70 euros par an et par habitant à son système judiciaire, quand l'Allemagne y consacre 122 euros, l'Autriche 107 euros et l'Espagne 79 euros. En parallèle, la France compte toujours deux fois moins de juges que la moyenne européenne pour 100 000 habitants.

En outre, la période de confinement a mis en relief l'indigence du ministère de la justice, en particulier son sous-équipement structurel en matière numérique. Pis encore, la majorité du contentieux civil a été abandonnée pendant cette période et le contentieux pénal qui a été maintenu a subi un profond affaiblissement et une dégradation des garanties accordées aux justiciables : juge unique, audience en visioconférence, voire par téléphone, procédure sans audience et jugement en l'absence des prévenus ou retenus faute d'extraction, publicité restreinte, voire parfois supprimée.

En outre, que signifient les chiffres si ce n'est ce qu'ils servent ? En l'occurrence, le premier poste budgétaire de la mission « Justice » demeure l'administration pénitentiaire, dont les crédits représentent plus de la moitié de l'enveloppe. Pourtant, l'Observatoire international des prisons souligne régulièrement l'inefficacité de l'augmentation du parc carcéral pour répondre à la surpopulation carcérale à laquelle nous sommes confrontés.

Le deuxième poste budgétaire de la mission, la justice judiciaire, n'est pas sans poser problème non plus, puisque la mise en œuvre de la réforme de l'organisation judiciaire se poursuivra en 2021. Rappelons que, par cette réforme, la carte judiciaire et les principes qui la gouvernent sont complètement bouleversés, ce qui marque un véritable tournant dans l'histoire de nos institutions judiciaires. La dualité tribunal de grande instance-tribunal d'instance disparaît au profit d'un tribunal judiciaire qui, par le biais d'une spécialisation accrue, instaure une hiérarchisation entre les juridictions d'un même département.

Nous défendons au contraire une véritable justice de proximité, qui implique le maintien des tribunaux d'instance comme juridictions autonomes. Bien ancrés sur le territoire français, les tribunaux d'instance étaient vecteurs d'une justice de proximité. Ils traitaient la plupart du temps des contentieux concernant les plus faibles : mesures de protection, surendettement, crédit à la consommation, baux, litiges du quotidien… Comment cette proximité avec les justiciables les plus précaires sera-t-elle maintenue ?

Enfin, j'aborderai rapidement la protection judiciaire de la jeunesse, puisque nous aurons l'occasion d'en débattre de nouveau au Sénat à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 2021. Comme les 500 personnalités et professionnels de l'enfance qui se sont exprimés sur le sujet, nous demandons l'abandon du code de justice pénale des mineurs. En effet, la forme – établi sans consultation préalable des professionnels, ce texte procède par voie d'ordonnance –, autant que le fond – l'accélération de la répression pénale, au détriment du temps éducatif de l'enfant – sont contestables.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas les crédits de cette mission, qui sont bien en deçà des moyens que nécessite le bon fonctionnement de ce grand service public qu'est la justice.

La vague de la pandémie se transforme en vague de licenciements

Loi de finances pour 2021 : travail et emploi

4 décembre 2020

Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, le 3 décembre, le journal Le Monde consacrait sa une à « La France des licenciements ». La vague de la pandémie semble se transformer en une vague de licenciements.

Depuis le 2 mars, 67 000 emplois ont été supprimés ; malheureusement, nous savons que ce n'est pas terminé. Nous pensons à tous ces petits commerçants qui ne se remettront pas de ce deuxième confinement, et qui emploient parfois une ou deux personnes, ou encore aux 1 300 salariés d'IBM qui seront licenciés.

Cette catastrophe économique a des conséquences sociales qui nécessitent une intervention forte de l'État. En effet, aux suppressions d'emploi que je viens d'évoquer s'ajoutent évidemment celles de milliers d'emplois dans l'industrie, le bâtiment ou dans d'autres secteurs, non pas toujours à cause de la crise sanitaire – qui a parfois bon dos –, comme chez Verallia ou pour l'usine Renault de Choisy-le-Roi.

Chez moi, dans le Pas-de-Calais, après Bridgestone à Béthune, c'est au tour de Maxam à Mazingarbe d'être rayée de la carte. Ainsi, 863 et 73 salariés sont jetés dehors, et près de 3 000 emplois induits détruits. Notre seul espoir est que l'on trouve un repreneur potentiel pour ces deux industries importantes pour la France.

Malheureusement, les crédits de la mission « Travail et emploi » augmentent pour 2021 seulement de 400 millions d'euros, le budget total de la mission d'élevant à 13 milliards d'euros. Au vu de la situation, nous jugeons que ce n'est pas suffisant.

Alors qu'il faudrait renforcer le service public pour amortir la crise, le Gouvernement diminue les crédits destinés à l'amélioration de l'efficacité de Pôle emploi.

Il diminue les crédits pour la santé et la sécurité au travail.

Il diminue les crédits pour le dialogue social et la démocratie sociale de 18 % alors qu'il aurait fallu les privilégier, surtout en cette période.

Alors qu'il faudrait anticiper les plans de licenciements, le Gouvernement diminue les crédits pour l'anticipation et l'accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi de 34 % par rapport à 2020.

Enfin, alors qu'il faudrait renforcer les services d'accompagnement des privés d'emploi, le Gouvernement diminue les crédits pour les personnels mettant en œuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et de développement de l'emploi. La politique à contresens du Gouvernement nous dirige droit dans le mur.

S'agissant de la réforme de l'assurance chômage, le Conseil d'État a retoqué la réforme Pénicaud, qui prévoyait de durcir les critères d'accès et l'annulation des droits rechargeables. Cette décision est une victoire pour les précaires. C'est maintenant la réforme de l'assurance chômage qui doit être supprimée dans son intégralité, comme le

demande l'ensemble des organisations syndicales.

J'en viens au financement de la formation professionnelle. Dans le cadre d'une mission conjointe, l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'inspection générale des finances (IGF) ont conclu, en avril dernier, que l'équilibre financier du système de formation professionnelle et d'apprentissage résultant de la loi Avenir professionnel (loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel) « n'est pas garanti à moyen terme et demeure incertain à long terme ». Je rappelle que le groupe communiste républicain citoyen et écologiste avait voté contre cette loi.

Enfin, concernant les dotations des moyens de fonctionnement de l'administration du travail, 210 postes sont supprimés dans le ministère et les Direccte (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), soit 944 postes en quatre ans. Année après année, ces coupes dans les effectifs fragilisent les missions assurées notamment par l'inspection du travail et les maisons de l'emploi.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe communiste républicain citoyen et écologiste votera contre les crédits de la mission « Travail et emploi ».

Un nombre effarant de suppressions d'emplois

Loi de finances pour 2021 : gestion des finances publiques

5 décembre 2020

Monsieur le président, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, sommes-nous bien en train d'examiner la mission « Gestion des finances publiques » et non la mission « Suppression des finances publiques » ? (Murmures amusés sur plusieurs travées.) La question mérite d'être posée au vu du nombre effarant de suppressions d'emplois et de la part principale que cela prend dans ce budget.

La prévision de suppression de postes en 2021 est conforme aux annonces de 2020. Ce sont ainsi 4 900 postes qui disparaîtront d'ici à la fin du quinquennat. Les rapporteurs spéciaux notent également que la DGFiP contribuerait pour un tiers à l'objectif révisé de 15 000 suppressions de postes dans la fonction publique d'État fixé par le Gouvernement. Cette administration est donc de loin celle qui contribue le plus à la « rationalisation » de la masse salariale publique.

Lors de leurs auditions, les rapporteurs spéciaux ont demandé aux responsables des trois programmes de la mission jusqu'à quand et à quel niveau ils estimaient que ces réductions d'effectifs pouvaient se poursuivre. Selon eux, il arrivera en effet un « palier où les gains de productivité ne suffiront plus à compenser la réduction des effectifs ».

Ce processus continu de réduction des effectifs trouve toujours une justification différente. C'est tantôt au nom d'une rationalisation de la présence territoriale, tantôt au nom de la modernisation des outils, quand ce n'est pas au nom de la dématérialisation des procédures fiscales et du recours à l'intelligence artificielle.

Mais enfin, mes chers collègues, comment tolérer une baisse de 1,56 % du budget du programme chargé du recouvrement de l'impôt d'État et du secteur public local ? Cela représente une diminution de 123 millions d'euros de dépenses de personnel ! Nous savons pourtant bien que les grandes entreprises utilisent des montages toujours plus complexes pour échapper à leurs obligations fiscales, que les géants du numérique, mis en cause ces temps-ci, refusent de s'acquitter de leur impôt, préférant le contentieux, puis un arrangement avec l'administration, et que les niches fiscales rendent toujours plus difficile de définir le juste montant. Pour rappel, une dépense fiscale sur deux a fait l'objet d'un chiffrage sur la base d'un « ordre de grandeur » ou, pire encore, n'a pas été chiffrée du tout !

Nous ne pouvons nous satisfaire que plusieurs milliards d'euros de recettes fiscales de l'État comme des collectivités locales soient in fine perdus au sein de la mission « Remboursements et dégrèvements », faute d'avoir pu engager les voies et moyens nécessaires à leur recouvrement.

L'administration fiscale, par manque de moyens, s'incline devant l'ingénierie des fraudeurs et la malice des tricheurs. Elle renonce parfois, de guerre lasse. J'en veux pour preuve deux indicateurs.

D'une part, seulement 12 % des dossiers répressifs ont été transmis au parquet en 2020. C'est la part des dossiers transmis à l'autorité judicaire sur la base de la lutte contre la fraude fiscale et l'escroquerie. C'est, bien entendu, largement insuffisant. Il est probable que ces signalements seraient plus nombreux si les moyens d'investigation étaient accrus.

D'autre part, 67 % des créances issues du contrôle fiscal externe ou sur pièces sont réellement encaissées, à l'exclusion des créances sur lesquelles les comptables ne peuvent pas agir. Un tiers des contrôles fiscaux font donc

l'objet d'une mesure de recouvrement qui n'aura jamais lieu : l'impuissance de l'administration fiscale, toujours l'impuissance...

Cette impuissance se manifeste également lorsque la France se contente d'un « règlement d'ensemble » de 523 millions d'euros avec Google, renonçant ainsi au moins au double du montant qu'espérait la DGFiP. À son bon vouloir, Google a décidé de « transiger » avec la justice et l'administration fiscale. Cette perte de ressources entérine également une convention fiscale dérogatoire dont nous ne connaissons pas les termes. Qu'est-ce qui a été négocié ? Cette affaire avait été qualifiée d'« hors norme » par un représentant du parquet national financier. Il est impératif que, en face, les moyens consacrés à la lutte contre à la fraude et l'évasion fiscale soient également « hors norme » ou, au moins, à la hauteur.

Le coût de collecte des recettes douanières et fiscales n'est que de 73 centimes pour 100 euros.

Au sein du groupe CRCE, nous ne pourrons évidemment pas voter les crédits de ces différentes missions.

Par cohérence, nous sommes contre cette exonération

Loi de finances pour 2021 : article 42

5 décembre 2020

cet amendement, nous revenons à la question de l'autonomie financière et fiscale des collectivités, qui nous a longuement occupés lors de l'examen de la première partie – on peut le comprendre ! –, notamment lorsque nous avons débattu de la suppression des impôts de production.

Ce projet de loi de finances ouvre la possibilité aux collectivités territoriales d'exonérer les entreprises de CFE. On voit bien les dangers inhérents à une telle mesure.

Nous nous sommes opposés à la suppression des impôts de production, d'autant qu'elle n'est assortie d'aucune conditionnalité.

Par cohérence, nous sommes contre cette exonération. Elle serait certes facultative, mais l'État ne la prendrait pas en charge. Dans les faits – on a tout lieu de le craindre –, seules les collectivités capables de se priver de cette ressource financière que constitue la CFE seraient à même de prendre une telle décision. Les inégalités territoriales en seraient encore aggravées.

C'est la raison pour laquelle nous proposons la suppression de cet article.

Nous ne pouvons accepter une telle complexification de la perception de la taxe d'aménagement pour les communes

Loi de finances pour 2021 : article 44

7 décembre 2020

Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, des dispositions ont été glissées dans cet article, et si nous n'avons pas eu le temps de déposer un amendement pour les contester, nous souhaitons tout de même interroger le Gouvernement et l'alerter au sujet de la modification de la perception de la taxe d'aménagement.

Aujourd'hui, la taxe d'aménagement, qui constitue une des principales ressources d'investissement des communes – ses recettes se sont élevées à 820 millions d'euros en 2019 – est perçue pour les montants supérieurs à 1 500 euros en deux fractions, dans un délai de douze à vingt-quatre mois à compter de la notification de la décision d'attribution du permis de construire.

Le présent article introduit une modification de ces modalités de perception. En effet, les nouvelles dispositions proposées prévoient que cette taxe sera perçue par la commune à compter de la réception de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux. Or, comme me l'ont indiqué des maires, les services d'urbanisme rencontrent souvent des difficultés pour se procurer ces documents.

De telles modalités de perception, d'une part, décalent dans le temps le versement de la taxe d'aménagement – ce qui est bien regrettable – et, d'autre part, risquent de créer des contentieux que les services n'ont pas les moyens de gérer. Nous ne pouvons accepter une telle complexification de la perception de la taxe d'aménagement pour les communes.

Mes chers collègues, vous avez certainement pris connaissance des articles parus cette semaine dans Le Monde et Les Échos relatant les difficultés que les communes rencontreront pour maintenir leur niveau d'investissement du fait de la crise. Les pertes de recettes et les hausses de dépenses qu'elles subissent sont déjà bien assez lourdes. N'ajoutons pas une nouvelle disposition pénalisant les communes, alors qu'aucune raison ne le justifie a priori, et que la baisse des recettes de la taxe d'aménagement est estimée à 17 % pour le bloc communal.

Ce gouvernement promettait un nouveau monde, nous récoltons finalement les mêmes recettes

Loi de finances pour 2021 : explication de vote

8 décembre 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'abord, nous ne pourrons pas nous adresser au ministre Le Maire, qui est pourtant chargé de l'économie et de la relance. Il est vrai qu'il en a été de même du ministre Véran pour la loi de financement de la sécurité sociale. D'accord, les gestes barrières sont importants, mais quand même ! (Rires et applaudissements sur les travées des groupes CRCE, SER, GEST et Les Républicains.)

M. Roger Karoutchi. Il est venu masqué !

M. Pascal Savoldelli. Finalement, on ne propose plus au Parlement de s'exprimer, mais de participer. Merci, monsieur le ministre Dussopt, pour votre participation et votre comportement politique, même si je regrette la présomption d'avis défavorable sur nos amendements !

Ce budget est davantage celui d'un fidèle serviteur de l'accumulation du capital que celui d'un État souverain où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous.

Mes chers collègues, je me permets simplement de vous le rappeler en toute solennité : le bon sens voudrait que nous ne répondions pas à une crise qui accroît drastiquement nos dépenses par d'autres dépenses. Notre groupe n'a eu de cesse de vous proposer de nouvelles ressources fondées sur l'équité fiscale, afin d'entraver l'accroissement des inégalités que la crise sanitaire continue de renforcer. Or, alors que nous avons débuté les débats autour de ce budget il y a maintenant plus d'un mois, nous avons beau chercher, nous ne trouvons pas !

Nous ne trouvons pas vos propositions visant à rétablir l'équité fiscale entre les petites et les grandes entreprises. Nous ne trouvons pas non plus vos mesures garantissant l'égalité entre les commerces de proximité et les géants du commerce en ligne, qui se sont largement enrichis pendant la crise. Nous vous avons bien proposé une meilleure progressivité de l'impôt sur les sociétés, avec à la clé une baisse d'imposition pour les petites entreprises, nous vous avons proposé une contribution des géants du numérique et un accroissement de la taxe sur les marchés financiers et sur les versements de dividendes, mais vous n'en voulez pas. Aucun nouvel impôt sur la richesse !

Il n'y a pas d'argent magique, mais des décisions magiques, il n'y en a pas non plus ! Non, le véritable problème est moins l'argent que sa redistribution ! Trop souvent, vous pensez aux réductions d'impôts. Crédits d'impôt par-ci, crédits d'impôt par-là ! Mais, alors, allez-y, supprimez tous les impôts sur les entreprises, lâchez-vous ! Mais ça ne marchera pas. Tout le monde le sait, mais on continue ! Arrêtons de vouloir installer le pays dans le cercle infernal de la relance par la dette et de la dette pour la relance !

Entre la majorité de l'Assemblée nationale et celle du Sénat, il y a certes des différences (Oui ! sur des travées du groupe Les Républicains.), mais il y a un point commun : c'est de rester à l'intérieur de l'économie telle qu'elle est, c'est-à-dire du capitalisme, qu'on évoque sous son nom d'emprunt : « économie de marché ».

Que dire des collectivités, ces grandes perdantes ? La réduction des impôts dits « de production » cause pour elles une perte de revenus de 20 milliards d'euros sur deux ans. Cette suite logique des cadeaux faits aux grandes

entreprises sur le dos des budgets locaux produira des effets de bord renforçant son injustice. Les collectivités ne sont pas traitées à égalité face aux conséquences de la crise ; surtout, elles ne sont pas assez soutenues.

Nous avions bien fait des propositions qui auraient permis de réellement les soutenir, au regard des milliards de pertes engendrées par la baisse de leurs recettes et la hausse de leurs dépenses. Mais la majorité a préféré les décortiquer, révélant ainsi des contradictions, voire des antagonismes entre les beaux mots et les actes.

Le choix est clair : au levier d'action publique qui a une légitimité démocratique, à l'expérience locale, on préfère les logiques du marché privé, on préfère fabriquer des clients consommateurs plutôt que des usagers citoyens.

Le général de Gaulle, qui est souvent cité, nous rappelle ce qu'est un véritable plan : « Il embrasse l'ensemble, fixe les objectifs, établit une hiérarchie des urgences et des importances, introduit parmi les responsables et même dans l'esprit public le sens de ce qui est global, ordonné et continu, compense l'inconvénient de la liberté sans en perdre l'avantage. » Eh bien, mes chers collègues, ce n'est pas un plan que vous allez voter ! Où sont les véritables objectifs ? Quelle est la priorité ? On consacre 7 milliards d'euros à l'énergie en voie de nouvelle marchandisation, contre 800 millions pour les plus pauvres. Mais c'est se mettre une balle dans le pied que d'acter que le développement durable soit mieux doté que la lutte contre la pauvreté !

Une aide de 150 euros pour les allocataires des minimas sociaux, une fois, sur un mois, ni plus ni moins ! Nous avions pourtant proposé de baisser la TVA sur les biens de première nécessité pour contrer cette pauvreté galopante, mais vous vous êtes cachés derrière la fatalité de l'« harmonisation européenne », comme si nous ne faisions pas partie de l'Europe…

Mes chers collègues, ce budget manque cruellement de vision, d'espoir et de créativité. Ce gouvernement promettait un nouveau monde ; nous récoltons finalement les mêmes recettes, inlassablement. L'Institut des politiques publiques confirme d'ailleurs que, dans votre budget, « les entreprises qui ont le plus pâti de la crise ne bénéficieront pas particulièrement du plan de relance ».

Pour toutes ces raisons, nous sommes amenés à dire non à ce budget.

Une crise sanitaire ? Vite, baissons les impôts des entreprises de 10 milliards ! Sur les dix prochaines années, 100 milliards d'euros vont échapper à l'État, monsieur le ministre. Ce sont 100 milliards qui vont manquer à la santé, 100 milliards qui vont manquer aux transports en commun, 100 milliards qui vont manquer pour une politique sociale ambitieuse, 100 milliards qui vont manquer pour l'écologie et les projets des collectivités territoriales !

M. André Gattolin. Qui dit mieux !

M. Pascal Savoldelli. À croire que notre pays est devenu un régime de faveur, où seuls ceux qui participent au capital productif méritent des droits.

Vous refusez de constater que ce plan constitue – je cite encore l'Institut des politiques publiques – une « confiance aveugle dans les politiques structurelles et de l'offre » et qu'il s'agit d'« une sorte de suicide ». La relance n'existera pas, mes chers collègues, tant que la diminution de l'investissement public, qui s'est effondré de 26 % au premier semestre, ne sera pas compensée. Si les finances des collectivités sont en berne, la relance de la croissance le sera aussi.

J'avais abordé, en introduction de l'examen de ce budget, la nécessité d'ouvrir des perspectives, de donner un horizon, du fait de cette situation difficile pour notre économie, mais surtout pour les gens. Pourtant, vous vous

entêtez dans une politique de l'offre injuste et inefficace.

Les Françaises et les Français, en contrepartie de la dette, à quoi ont-ils droit maintenant ? Ils ont le droit à un chantage aux réformes dites « structurelles » : réforme des retraites, baisse des dépenses et des services publics, réforme de l'assurance chômage. Ce plan ne relance rien ; il signifie une politique sans partage des pouvoirs et des richesses, autoritaire et régressif.

Nous sommes convaincus que ce budget n'est pas un budget de crise face à la crise. Il vient une fois de plus déléguer la souveraineté de l'État à la technoscience et au marché. Nous nous y opposons donc.

L'Assemblée nationale comme le Sénat n'ont pas voulu prendre en considération les propositions de la Convention citoyenne pour le climat

Loi de finances pour 2021 (nouvelle lecture)

16 décembre 2020

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous discutons du projet de loi de finances issu des travaux de l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, lequel ressemble à beaucoup d'égards à celui qu'elle avait adopté avant nos travaux... Je me réfère aux récentes analyses du Haut Conseil pour le climat, qui symbolisent finalement assez bien ce budget pour 2021 et cette ébauche du plan de relance.

Dans ce budget, l'Assemblée nationale, comme le Sénat, s'oppose à la prise en considération des propositions significatives de la Convention citoyenne pour le climat, dont nous nous sommes fait l'écho, avec d'autres ici. L'augmentation de la taxe sur les transactions financières, vous n'en voulez pas. L'encadrement de la rémunération des actionnaires, vous n'en voulez pas davantage. Il en va de même de l'instauration d'une taxe sur le poids des véhicules, et non à partir de 1 800 kilos, qui exclut finalement la grande majorité des véhicules.

De nombreuses autres propositions sont malheureusement remises à plus tard, après moult concertations et autres réunions dans les ministères qui retardent la mise en place de mesures décidées par les citoyens, pour les citoyens et pour le climat.

M. Philippe Dallier. C'est le Parlement qui décide !

M. Éric Bocquet. Alors que nous tentions de vous alerter tout au long du budget, nous vous avons également proposé d'instaurer en échange des aides publiques des contreparties environnementales, des contreparties au maintien de l'emploi ou le non-versement de dividendes. Vous nous rétorquez qu'il ne faut pas contraindre les entreprises, surtout en temps de crise.

Notre groupe n'est pas le seul à formuler un tel constat : le Haut Conseil pour le climat critique le plan de relance assez vertement, si je puis dire.

D'abord, ce que le Gouvernement nous a vendu comme un effort de sincérisation du budget au regard des objectifs environnementaux est un leurre et le plan de relance n'est pas davantage « vert ». Vous affirmiez que la majorité des dépenses étaient neutres pour le climat, alors que 70 % d'entre elles s'inscrivent dans la continuité et le déni des exigences climatiques. Sur ce point, le Conseil d'État, qui a récemment mis en demeure le Gouvernement, a été également précurseur.

Ensuite, le plan de relance ne soutient que marginalement l'emploi et la formation, notamment celle qui est tournée vers la transition bas carbone, alors qu'elle est fondamentale pour opérer un réel changement de paradigme.
Pour finir sur ce sujet, il y a un risque que certaines mesures du plan de relance accroissent encore les inégalités et, par conséquent, les tensions sociales.
À défaut d'avoir pu infléchir vos positions sur ces sujets, nous sommes résolus, comme le préconise le Haut Conseil pour le climat, à évaluer les impacts de la politique climatique du plan de relance au regard de différentes

dimensions, économique, sociale et politique. Au lieu de vous appuyer sur les collectivités locales pour affronter la crise sanitaire et mener la relance, vous refusez de restaurer leurs marges de manœuvre. Ces carences nuiront à long terme à l'investissement public local, qui représente néanmoins encore 70 % de l'investissement public dans notre pays.

La Cour des comptes estime, dans son rapport rendu public hier, que, « dans ces conditions, les possibilités de contribution des départements au plan de relance apparaissent plus qu'incertaines ».

Les départements dressent un constat encore pire : ils vont être incapables d'assumer la hausse des dépenses sociales causée par la précarisation de bon nombre de nos concitoyens dans cette crise. Nous vous l'avons dit, ils devront assumer les dépenses exceptionnelles, parce que l'État n'a pas voulu mener une action différente à l'endroit des plus démunis, des plus éloignés de l'emploi. Leur épargne globale devrait baisser de 45 % en 2020, selon la Cour des comptes. Le Gouvernement ne propose que des mesurettes permettant un sursis en attendant que la bombe à retardement que constituent les avances remboursables ne finisse par exploser.

C'est donc un budget quelque peu traditionnel, avec des mesures insuffisantes pour faire face à une crise que les citoyennes et les citoyens traversent très difficilement. Les jours qui viennent s'annoncent sombres, car vous vous cramponnez à vos certitudes sans prendre en compte la profondeur de la crise économique et sociale qui touche notre pays.

Le Parlement est certes bicaméral, mais votre motion a un côté bipolaire !

Loi de finances pour 2021 (nouvelle lecture) : explication de vote sur une question préalable

16 décembre 2020

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, un paradoxe est une opinion qui vit toujours aux dépens de la vérité. La motion tendant à opposer la question préalable qui a été déposée en constitue une belle démonstration. Chapeau !

L'Assemblée nationale a balayé une grosse majorité des dispositions du Sénat. Dont acte. Les faits sont là et il n'est pas question pour nous de les commenter. Pour autant, mes chers collègues de la majorité sénatoriale, cela ne doit pas vous conduire à vous exonérer de vos propres contradictions !

Premier paradoxe : on ne peut pas reprocher à l'État de se financer autant par l'endettement que par l'impôt, tout en ne votant aucune nouvelle ressource. Ce manque de planification et d'anticipation de la majorité de l'Assemblée nationale est partagé par la majorité du Sénat.

Deuxième paradoxe : dans cette crise sanitaire, économique et sociale, qui dure depuis un bon moment, nous avons eu quatre PLFR. À quatre reprises, nos collègues de la majorité sénatoriale, invoquant l'« esprit de responsabilité »,…

M. Roger Karoutchi. Oui !

M. Pascal Savoldelli. … ont voté ces textes.

M. Philippe Dallier. Et on assume !

M. Pascal Savoldelli. Vous avez voté quatre fois !

Pourtant, vous n'avez pas senti de changement entre les quatre PLFR et la loi de finances !

M. Roger Karoutchi. Eh oui !

M. Pascal Savoldelli. Quant à nous, il nous aura fallu attendre, après les quatre PLFR, le PLF 2021 pour que soient enfin votés la notion d'établissement stable pour les Gafam ou une contribution exceptionnelle des assureurs.

Troisième paradoxe : on ne peut pas encourager, pendant des heures de débas, l'industrie coûte que coûte et se plaindre d'un manque d'ambition écologique !
Quatrième paradoxe : on ne peut pas regretter un manque de mesures pour les plus précaires – j'ai senti, à cet égard, toute votre émotion ! – et compenser seulement les pertes des personnes participant à la valeur productive, c'est-à-dire les salariés, avec le chômage partiel.

Pourtant, mes chers collègues, nous avons proposé de nouvelles ressources pour répondre à la crise. Or vous avez rejeté la mise en place d'une taxe sur la valeur ajoutée de 0,01 % sur les transactions financières et vous avez refusé

que nous taxions les dividendes, qui ont pourtant augmenté de 100 000 euros pour les 20 000 foyers les plus aisés.

Vous vous plaignez de dépenses trop importantes sans chercher à compenser la perte des investissements locaux, notamment en raison de la baisse des impôts dits de production. Vous le faites pour préserver, non pas seulement l'industrie, mais les dividendes dans l'industrie, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Oui, le Parlement est bicaméral, mais, et c'est un peu insolent et taquin de ma part,...

M. Roger Karoutchi. Taquin ? (Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.)

M. Pascal Savoldelli. Prenez-le bien !

… cette motion tendant à opposer la question préalable atteste d'un côté bipolaire assez paradoxal. (Rires sur les travées du groupe Les Républicains.)
Je vous souhaite d'excellentes fêtes !

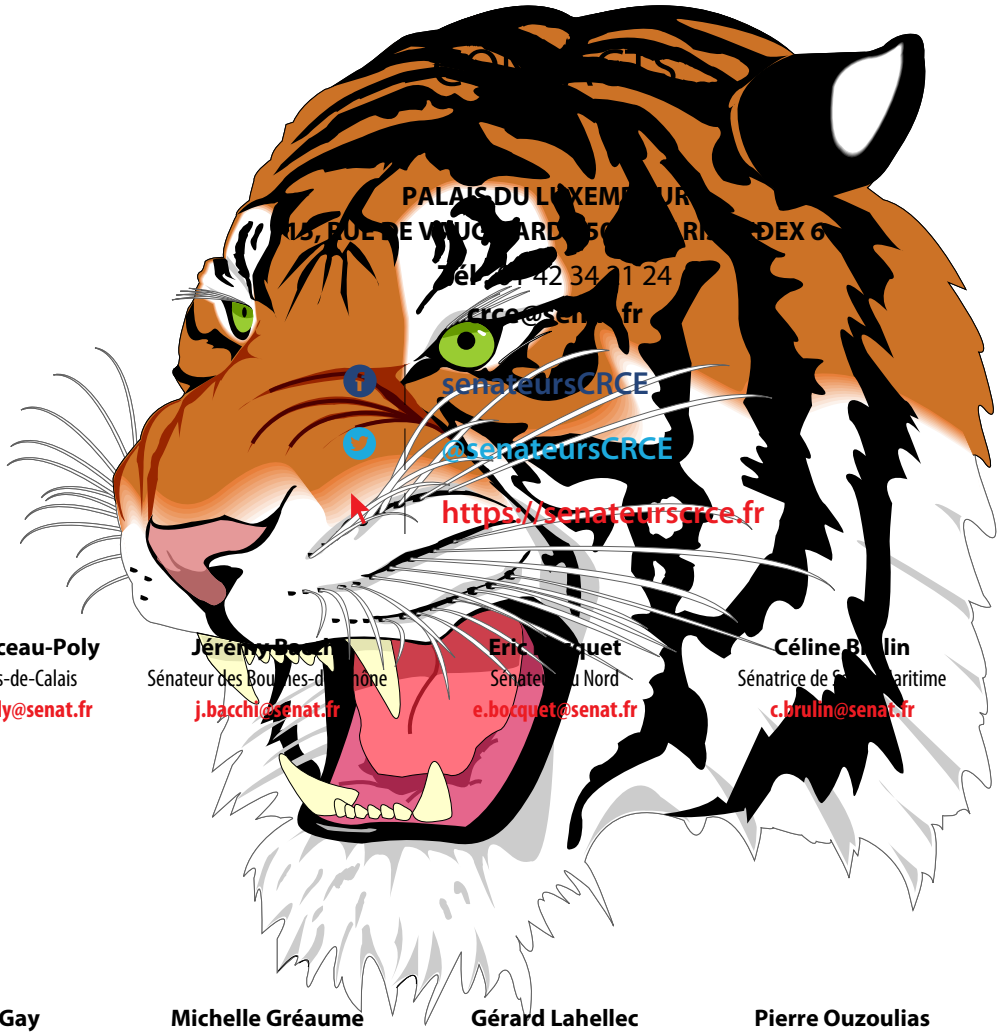

PALAIS DU LUXEMBOURG
15, RUE DE VAUGIRARD 75291 PARIS CEDEX 06
Tél. 01 42 34 21 24
crce@senat.fr
senateursCRCE
@senateursCRCE
https://senateurscrce.fr

Cathy Apourceau-Poly
Sénatrice du Pas-de-Calais
c.apourceau-poly@senat.fr

Jérémy Bacchi
Sénateur des Bouches-du-Rhône
j.bacchi@senat.fr

Eric Bocquet
Sénateur du Nord
e.bocquet@senat.fr

Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime
c.brulin@senat.fr

Cécile Cukierman
Sénatrice de la Loire
c.cukierman@senat.fr

Fabien Gay
Sénateur de Seine-Saint-Denis
f.gay@senat.fr

Michelle Gréaume
Sénatrice du Nord
m.greaume@senat.fr

Gérard Lahellec
Sénateur des Côtes-d'Armor
g.lahellec@senat.fr

Pierre Ouzoulias
Sénateur des Hauts-de-Seine
p.ouzoulias@senat.fr

Pascal Savoldelli
Sénateur du Val-de-Marne
p.savoldelli@senat.fr

Marie-Claude Varaillas
Sénatrice de Dordogne
mc.varaillas@senat.fr

Marianne Margaté
Sénatrice de Seine-et-Marne

Pierre Barros
sénateur du Val-d'Oise

Robert Xowie
Sénateur de Nouvelle-Calédonie

Évelyne Corbière Naminzo

Silvana Silvani

Ian Brossat

Jean-Pierre Corbisez